

# SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL (ESEC) EXAMEN JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE OUTILS ET MÉTHODOLOGIE

Aaron Schwid, Ashley Frederes, Gay Bronson, Carla Abouzahr  
Don de Savigny, Steven Schwartz, Jill Chanley, Martin Bratschi, Philip Setel



**OEA** Más derechos  
para más gente

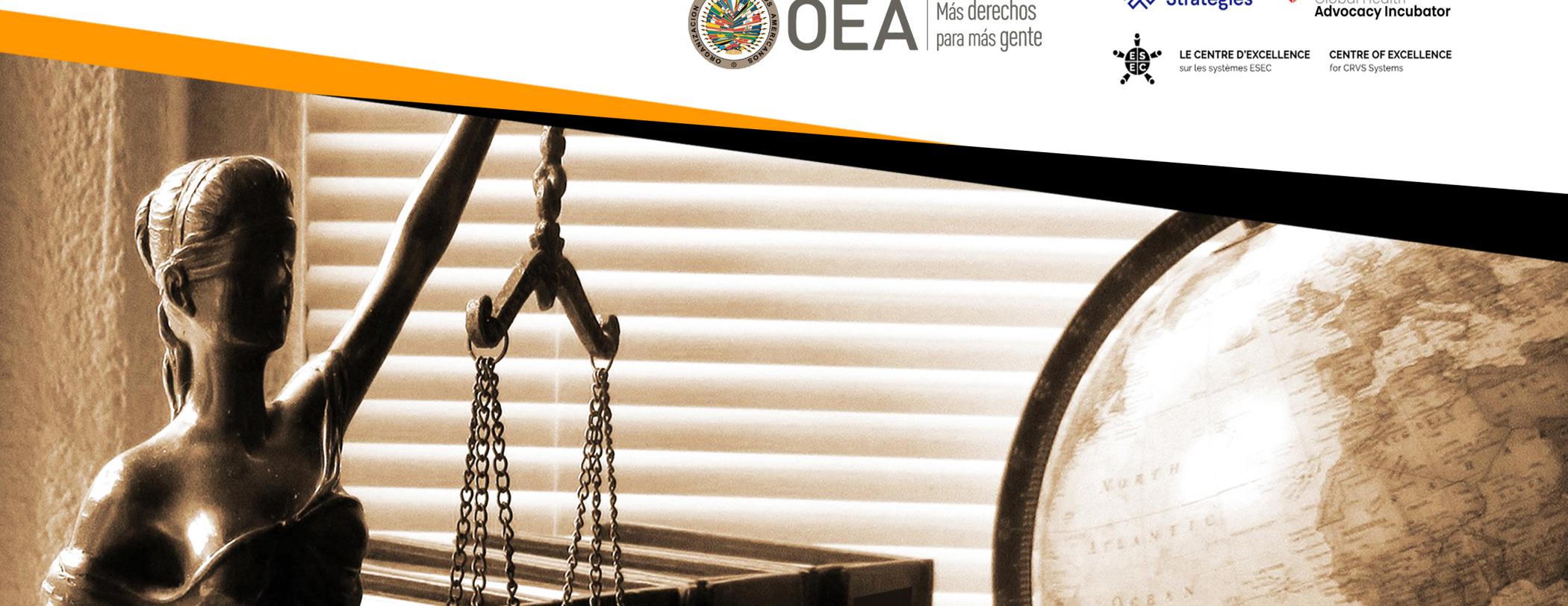


Global Health  
Advocacy Incubator



LE CENTRE D'EXCELLENCE  
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE  
for CRVS Systems



## **LICENCE**

---

L'autorisation est conférée gratuitement en vue de l'utilisation, de l'adaptation ou de la modification non commerciale en tout ou en partie en vertu d'une licence Creative Commons disponible en communiquant avec Vital Strategies (CRVInfo@vitalstrategies.org) ou sur le site CRVSLaws.org.

# Table des Matières

<b>Introduction à l'analyse du cadre juridique d'un système ESEC .....</b>	<b>6</b>
1. Contexte et justification.....	7
2. Portée de l'analyse juridique .....	8
3. Étapes préliminaires avant d'effectuer l'analyse juridique.....	8
4. Processus et méthodologie .....	9
5. Sources des normes internationales en matière d'ESEC .....	12
6. Glossaire des termes clés en matière d'ESEC .....	14
<b>Fondement constitutionnel et juridique des systèmes ESEC .....</b>	<b>18</b>
<b>Environnement propice .....</b>	<b>27</b>
1. Statistiques de l'état civil tirées du système d'enregistrement des faits de l'état civil.....	28
2. Faits d'état civil saisis et définis.....	30
3. Rôles et responsabilités des parties prenantes gouvernementales.....	35
4. Pouvoir d'établissement des règles.....	38
5. Coordination.....	41
6. Recusos.....	44
<b>Structure organisationnelle pour l'enregistrement des faits d'état civil .....</b>	<b>47</b>
7. Rôles et responsabilités de l'officier d'état civil national.....	48
8. Rôles et responsabilités des officiers d'état civil dans un système décentralisé.....	50
9. Rôles et responsabilités de l'officier d'état civil local aux bureaux d'enregistrement primaires.....	52
10. Emplacements des bureaux d'enregistrement de l'état civil primaires .....	54
11. Contrôle national ou loi type ou uniforme .....	56
12. Aptitude des officiers d'état civil .....	58
13. Processus pour communiquer de l'information entre les bureaux d'enregistrement de l'état civil locaux et national.....	62
<b>Technologie et sécurité.....</b>	<b>64</b>
14. Technologie .....	65
15. Sécurité des renseignements numériques sensibles .....	68
<b>Principaux enjeux liés à l'enregistrement .....</b>	<b>70</b>
16. Application universelle .....	71
17. Définition d'un fait d'état civil et d'autres termes clés.....	76

# Table des Matières

18.	Information minimale requise pour l'enregistrement .....	78
18A.	Feuille de travail : Information minimale requise pour l'enregistrement.....	80
19.	Declarantes.....	83
20.	Lieu de l'enregistrement .....	86
21.	Délais impartis pour l'enregistrement .....	88
22.	Coût de l'enregistrement .....	90
23.	Justificatifs demandés pour l'enregistrement.....	92
24.	Dispositions concernant l'enregistrement tardif ou en retard.....	95
25.	Copies certifiées conformes des actes d'état civil .....	97
26.	Accès lié à l'enregistrement .....	99
27.	Autres mesures incitatives et dissuasives pour l'enregistrement.....	101
28.	Actes de l'état civil incomplets, modifications et corrections.....	103
29.	Suivi et évaluation des processus institutionnels .....	105
<b>Grands enjeux pour certifier la cause de décès.....</b>		<b>107</b>
30.	Certification obligatoire de la cause de décès .....	108
31.	Certificateurs de la cause de décès .....	111
32.	Détermination de la cause de décès ou de certification .....	114
33.	Autopsie verbale et détermination de la cause de décès sans certification médicale .....	117
34.	Transmission de l'information sur la cause de décès aux organismes d'enregistrement des faits de l'état civil et de l'établissement des statistiques.....	120
35.	Accès à l'information sur la cause de décès.....	123
36.	Permis d'inhumer et sépulture.....	125
37.	Formation et autres ressources pour améliorer les données sur la cause de décès .....	128
38.	Application de la réglementation, suivi et évaluation.....	131
<b>Production de statistiques de l'état civil .....</b>		<b>133</b>
39.	Organisme chargé des statistiques de l'état civil .....	134
40.	Échange d'information .....	136
41.	Publication régulière de données récentes .....	138
42.	Liste minimale de tableaux.....	140
42A.	Feuille de travail : Liste minimale de tableaux.....	142
<b>Annexe A – Norme recommandée pour l'étiquetage des lois sauvegardées dans un dossier partagé.....</b>		<b>143</b>
<b>Annexe B – Résumé de l'examen juridique et réglementaire du système ESEC.....</b>		<b>144</b>

## REMERCIEMENTS

La présente trousse a été créée par la société Vital Strategies (VS) et le Global Health Advocacy Incubator (GHAI), avec le soutien financier de Bloomberg Philanthropies et le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (ESEC). Des partenaires de Bloomberg Data for Health Initiative (BD4HI) – y compris le groupe consultatif technique de l'Université de Melbourne et le réseau d'officiers d'état civil de BD4HI – et des partenaires externes au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SGCP), à la Division de statistiques des Nations Unies (UNSD) et à la Banque mondiale ont fourni de l'aide technique supplémentaire.

Les auteurs aimeraient remercier les personnes suivantes pour leur contribution et leur soutien sur le plan technique: Srđan Mrkić (UNSD); Maria-Isabel Cobos (UNSD); Adam Karpati (VS); Veronica Vargas (VS); Ian Riley (UoM); Samuel Mills (Banque mondiale); Karen Carter (SGCP); Lynn Sferrazza (GHAI); Leslie Zellers (GHAI); Elsie Hayford; Daniel Dorado; Rebeca Omaña Peñalosa (Organisation des États Américains); Veronica Alvarez (Organisation des États Américains); Sophia San Luis (Imagine Law); et Mary Grace Anne Rosales-Sto Domingo (Imagine Law).

## À PROPOS DE L'INITIATIVE BLOOMBERG DATA FOR HEALTH

L'Organisation mondiale de la Santé estime que 65 % de tous les décès à l'échelle mondiale – 35 millions chaque année – ne sont pas enregistrés, et que des millions de décès n'ont pas de cause documentée. De nombreux dossiers ne fournissent pas d'information médicale exacte ou d'information précise. Sans cette information, les représentants du gouvernement, les chefs de file en santé publique et les bailleurs de fonds ne peuvent pas prendre de décisions éclairées sur les priorités, y compris où et comment orienter les ressources de santé publique.

Financée par Bloomberg Philanthropies et le Department of Foreign Affairs and Trade de l'Australie, la Data for Health Initiative vise à régler ce problème et s'efforcera d'améliorer les données sur la santé publique de sorte que les gouvernements, les organisations d'aide et les chefs de file en santé publique aient à leur disposition les outils et les systèmes nécessaires pour recueillir et utiliser des données pour accorder la priorité aux problèmes de santé, élaborer des politiques, déployer les ressources, et mesurer le succès.

## À PROPOS DU GLOBAL HEALTH ADVOCACY INCUBATOR

Le Global Health Advocacy Incubator appuie les organisations de la société civile dans la défense des politiques fondées sur des preuves en vue d'améliorer la santé publique et de réduire les décès et les maladies. Cette mission est accomplie en fournissant de la formation et de l'aide technique aux organisations existantes qui travaillent sur les politiques de santé publique, en identifiant de nouveaux partenaires au besoin, et en contribuant au développement et à la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation stratégiques pour promouvoir l'adoption et la mise en place de politiques de santé publique.

## À PROPOS DE VITAL STRATEGIES

Vital Strategies est un organisme de santé publique mondiale qui s'efforce de régler les problèmes de santé les plus complexes en vue d'améliorer la qualité de vie des gens dans le monde entier. Affilié à l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires, Vital Strategies est un partenaire de mise en oeuvre de la Bloomberg Data for Health Initiative.

## CENTRE D'EXCELLENCE SUR LES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL (ESEC)

Financé par Affaires mondiales Canada et le Centre de recherches pour le développement international, le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil soutient les efforts visant à développer et renforcer les systèmes ESEC. Il contribue directement au travail du Mécanisme de financement mondial. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du Centre d'excellence ou de ses partenaires.

# 01

---

## **Chapitre**

Introduction à l'analyse du cadre juridique  
d'un système ESEC

## 1. Contexte et justification

Les Nations Unies (ONU) définissent ainsi l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil: " l'inscription continue, permanente, obligatoire et universelle de l'existence et des caractéristiques des faits d'état civil relatifs à la population, conformément aux dispositions législatives et réglementaires de chaque pays. L'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil est effectué principalement en vue d'établir les documents juridiques prévus par la loi. Ces enregistrements constituent également une source principale de statistiques de l'état civil."<sup>1</sup> Le système ESEC d'un pays doit être exhaustif, exact et opportun pour produire des statistiques de l'état civil qui permettent une planification et des politiques publiques éclairées. Les Nations Unies définissent également les responsabilités d'un système ESEC comme étant " tous les cadres institutionnels, juridiques et techniques nécessaires pour exécuter les fonctions d'enregistrement de l'état civil d'une manière techniquement viable, rationnelle, coordonnée et normalisée, dans le pays tout entier, compte tenu des conditions culturelles et sociales particulières au pays."<sup>2</sup>

À l'heure actuelle, peu de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont des niveaux adéquats de couverture, d'exhaustivité ou de qualité en ce qui concerne les statistiques de l'état civil. Les responsabilités en matière de système ESEC peuvent être réparties entre divers ministères et organismes qui peuvent ne pas coordonner suffisamment les uns avec les autres ou ne pas comprendre le rôle des autres parties prenantes dans les systèmes. Les facteurs contributifs possibles à cette situation comprennent des lois, des règlements ou des procédures d'exploitation normalisées sous-optimaux, ou d'autres règles qui régissent les différentes pratiques qui composent un système ESEC fonctionnel.

Un cadre juridique solide est la fondation sur laquelle un système ESEC efficace repose, et est une étape nécessaire vers la réalisation d'une couverture universelle, permanente et continue. Entreprendre un examen juridique du système ESEC pour assurer la conformité aux pratiques exemplaires internationales est une façon de favoriser l'amélioration de l'efficacité et la sécurité des services d'ESEC et d'accroître la demande pour ces services. Les avantages éventuels comprennent une meilleure gouvernance et une coordination améliorée entre les intervenants, ainsi que des populations en meilleure santé avec une plus longue espérance de vie. Il est essentiel que les parties prenantes du pays comprennent le milieu juridique et réglementaire se rapportant au système ESEC compte tenu: 1) de la multiplicité de parties prenantes qui interviennent dans un système ESEC type; 2) la complexité des systèmes et des processus d'ESEC; 3) les répercussions juridiques d'information certifiée sur les faits d'état civil; et 4) les statistiques cruciales sur la population et la santé découlant de ces données.

Un examen du milieu juridique et réglementaire existant est donc souhaitable avant la réforme du système ESEC aux fins suivantes:

- ▶ améliorer la compréhension des parties prenantes quant à la conception, aux forces et aux faiblesses de leur système ESEC;
- ▶ relever les améliorations possibles qui peuvent être apportées au système ESEC en vertu du pouvoir réglementaire existant;
- ▶ réformer les lois et les règlements en vue d'exercer les pratiques exemplaires et de se conformer aux normes internationales.

Cette trousse sert de guide pour analyser les lois existantes en matière d'ESEC pour relever les obstacles et les occasions sur le plan juridique. Bien que les systèmes ESEC devraient tous servir aux mêmes fonctions principales, chaque pays a élaboré des approches quelque peu différentes selon sa structure, son histoire et sa culture. Les pays se distinguent également quant à l'organisation, la mise en oeuvre, les processus, la portée, les partenaires et les capacités en matière d'ESEC. Cette trousse tente de fournir une méthodologie normalisée pour saisir et évaluer cette diversité d'approches et de besoins. Elle a été conçue principalement pour analyser les lois nationales des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, mais on peut s'en servir pour analyser n'importe quel système ESEC.

Cette trousse permet aux avocats et aux décideurs ayant différentes connaissances et expériences par rapport aux systèmes ESEC d'évaluer ces systèmes compliqués conformément aux pratiques exemplaires recommandées et aux normes internationales.<sup>3</sup> La trousse a été conçue pour équilibrer la profondeur, l'exhaustivité, la

1 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 279.

2 Nations Unies, Civil Registration Systems. <https://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/civilreg/>.

3 La trousse se penche également sur certains domaines où il n'y a pas encore de norme ou de consensus international en matière de pratiques exemplaires, notamment les autopsies verbales, qui sont



facilité d'utilisation et le temps de réalisation. Elle fournit des explications concises de 43 pratiques exemplaires et des directives précises quant à la façon d'évaluer la conformité à ces pratiques. Ces pratiques exemplaires ont été obtenues auprès des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la Santé, et d'autres organismes internationaux, qui sont cités dans les présentes. Les résultats d'un examen juridique du système ESEC permettront aux parties prenantes et aux experts techniques de relever des stratégies pour réformer un système ESEC et de distinguer les améliorations qui peuvent être mises en oeuvre en vertu du pouvoir actuel de celles qui exigent l'adoption d'une nouvelle législation.

La réforme véritable d'un système ESEC exige plusieurs phases de travail qui vont au-delà de la portée de cette trousse. Ces phases supplémentaires comprennent, au minimum, la rédaction de nouvelles lois ou de nouveaux règlements, la sensibilisation pour l'adoption de nouvelles politiques, et la mise en oeuvre de ces nouvelles politiques. Les directives sur ces phases supplémentaires ne sont pas incluses dans la présente trousse. Par contre, cette trousse d'examen juridique du système ESEC prévoit ces phases supplémentaires de travail, et sert de point d'appui pour celles-ci. La présente trousse peut être utilisée pour élaborer ou adopter des plans stratégiques nationaux en matière d'ESEC pour cerner les lacunes et les occasions sur le plan législatif pour renforcer les systèmes ESEC.

## 2. Portée de l'analyse juridique

Cette trousse juridique sur le système d'ESEC vise à servir de guide pour une évaluation exhaustive de l'enregistrement de l'état civil en ce qui a trait aux statistiques de l'état civil. Par conséquent, l'examen met l'accent sur les principaux enjeux liés à l'enregistrement des naissances, des décès et des morts foetales, ainsi qu'à la certification des causes de décès. L'examen évalue également les questions fondamentales qui sont essentielles à un système ESEC fonctionnel, y compris la réglementation se rapportant à un environnement propice, la structure organisationnelle pour l'enregistrement de faits d'état civil, les enjeux de technologie et de sécurité, et la production de statistiques de l'état civil.

Il y a plusieurs limites à cet examen. D'abord, l'examen ne fournit pas le même niveau de directives détaillées pour tous les faits d'état civil. Les enregistrements des naissances, des décès et des morts foetales sont évalués en détail en raison de leur rôle important dans l'établissement de statistiques de l'état civil, mais d'autres faits d'état civil reçoivent moins d'attention, y compris les mariages, les divorces, les adoptions et les légitimations.

Ensuite, l'examen met l'accent sur les avantages statistiques de l'enregistrement des faits d'état civil, plutôt que sur les usages juridiques et d'identification de l'enregistrement. Nous reconnaissons que l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes d'identification d'un pays sont interreliés, mais cet examen ne contient pas de directives détaillées sur l'évaluation des systèmes d'identification.

Finalement, les enjeux de technologie et de sécurité sont analysés de manière sommaire. Les examinateurs qui sont intéressés par des évaluations très techniques des exigences en matière de technologie et de sécurité, et des enjeux juridiques connexes devraient chercher des ressources supplémentaires.<sup>4</sup>

## 3. Étapes préliminaires avant d'effectuer l'analyse juridique

Pour que cet examen juridique des systèmes ESEC soit le plus efficace possible, des hauts responsables des organismes gouvernementaux pertinents doivent appuyer le processus. Ces organismes pertinents pourraient inclure les officiers d'état civil, le bureau de statistiques national, l'agence de la santé et le bureau d'identification. À tout le moins, ces organismes doivent s'engager à partager leurs politiques avec les examinateurs juridiques et à prendre part à une discussion sur les résultats de l'analyse juridique.

L'analyse comme telle doit être attribuée à un avocat ou à une équipe d'avocats qualifiés. Ces avocats ou experts juridiques devraient être des décideurs, du personnel de commission de réforme de la réglementation nationale, du personnel juridique d'institutions ayant des responsabilités quant aux systèmes ESEC, ou des avocats

---

abordées plus en profondeur au chapitre VII de cette trousse.

4 Remarque des auteurs : Les prochaines éditions de cette trousse pourraient contenir des modules pour aider à l'évaluation des sujets qui ont dû être exclus de cet examen, y compris les autres faits d'état civil, les enjeux d'identification, et les enjeux de technologie et de sécurité.



externes qui collaborent avec ces organismes gouvernementaux. Le travail devrait être dirigé par un avocat ayant de bonnes connaissances et une forte expérience par rapport à la structure constitutionnelle, au système administratif, et à la procédure d'élaboration de politiques du pays. De l'expérience concrète avec les lois en question est utile, mais pas nécessaire. Le matériel dans la trousse est conçu pour être utilisé de manière autodidacte et autodirigée; il faut donc une surveillance minimale ou une connaissance antérieure des systèmes ESEC. Au besoin, les examinateurs peuvent consulter des spécialistes de domaines précis de la loi, comme la sécurité électronique, le droit de la famille, ou bien les procédures policières ou hospitalières.

Les avocats principaux doivent avoir accès à tous les organismes gouvernementaux concernés ainsi qu'aux autres parties prenantes pour rassembler les règles formelles ainsi que les pratiques informelles qui seront pertinentes à l'examen. Les organismes doivent également fournir les examens juridiques antérieurs qui ont été effectués par rapport au système ESEC, ainsi que tous les documents de stratégie, les diagrammes de processus opérationnels, et tous les autres documents non juridiques qui pourraient aider au processus d'examen.

#### 4. Processus et méthodologie

Cette section présentera le processus à sept étapes recommandé pour les examinateurs juridiques. Les examens prennent habituellement de trois à six mois, selon 1) la taille de l'équipe juridique, l'expérience des membres de l'équipe, et le temps qu'ils peuvent consacrer à ce travail, 2) la complexité du cadre juridique actuel, et 3) la capacité de trouver toutes les lois pertinentes et d'y accéder. L'échéancier des jours de travail fourni ci-dessous est une estimation, pour faciliter la gestion du temps.

Comme il est indiqué ci-dessus, il est fortement recommandé que tous les organismes gouvernementaux pertinents approuvent officiellement l'examen avant le début du processus. Nous recommandons également de rassembler les parties prenantes concernées à la conclusion de l'examen pour discuter des résultats et recommander des améliorations.

##### Processus d'examen pour le cadre d'analyse des politiques\*

**Étape 1:** Lire les documents sources et les documents de référence (de deux à cinq jours).

**Étape 2:** Apprendre le glossaire des termes clés (d'un à trois jours).

**Étape 3:** Recueillir toutes les lois pertinentes au moyen du modèle de journal de recherche (de cinq à vingt jours).

**Étape 4:** Télécharger toutes les lois pertinentes dans un dossier central (un jour).

**Étape 5:** Confirmer que les lois sont complètes et à jour (d'un à dix jours).

**Étape 6:** Comparer la réglementation aux pratiques exemplaires (de dix à trente jours).

**Étape 7:** Rédiger et réviser un rapport final (de cinq à dix jours).

**\*Toutes les estimations de temps sont approximatives.**

**Étape 1:** Lire les documents sources et les documents d'information (environ de deux à cinq jours).

Les examinateurs doivent lire l'ensemble de cette trousse d'outils avant de commencer l'analyse juridique, qui est basée sur des normes internationales de matériel source clé. Il est également recommandé que les examinateurs lisent attentivement tous ces documents sources internationaux ainsi que d'autres documents de référence. Une bibliographie des documents sources et d'autres documents de référence supplémentaires se trouvent à la section 5 du chapitre 1.

**Étape 2:** Apprendre le glossaire des termes clés (environ d'un à trois jours)

Les utilisateurs de cette trousse devront avoir une connaissance pratique de ces termes clés et de leurs définitions normalisées à l'échelle mondiale pour bien rassembler et analyser la législation en matière d'ESEC. La section 6 du chapitre 1 contient un glossaire des termes clés qui sont pertinents à un examen juridique d'ESEC. Il est à noter que les termes actuellement utilisés dans un pays peuvent être associés à des définitions largement différentes de celles des définitions normalisées.



**Étape 3:** Recueillir toutes les lois pertinentes au moyen du journal de recherche (environ de cinq à vingt jours).

En s'appuyant sur les documents de référence, les utilisateurs rassembleront toute la réglementation qui est pertinente au système ESEC.

**Remarque sur le terme "réglementation":** Tout au long de la présente trousse, le terme "réglementation" comprend toute mesure juridiquement contraignante, y compris les dispositions constitutionnelles, la législation, les règlements, les décrets, les arrêtés ministériels, les instructions officielles à l'endroit des organismes gouvernementaux, les manuels des employés, et les procédures d'exploitation normalisées pour les représentants du gouvernement, les ordonnances judiciaires, les traités internationaux, et tout autre document ayant force de loi. Lorsqu'on fait référence seulement aux lois approuvées par les autorités législatives, le terme "législation" ou "loi" est utilisé.

Il est recommandé d'utiliser un journal de recherche quotidienne pour consigner les stratégies de recherche tout au long de chaque session de recherche juridique. L'utilisation de ce journal de recherche garantira que toute la réglementation pertinente a été rassemblée et organisée afin d'améliorer l'exactitude et la rapidité de l'examen ultérieur. Pour les examinateurs qui travaillent en équipe, mettre en commun ces journaux de recherche régulièrement (au moins une semaine) avec les autres examinateurs contribuera à faire part des progrès, évitera le chevauchement de travail, et mettra en évidence les termes de recherche novateurs. Des directives supplémentaires sur le rassemblement de la réglementation se trouvent au chapitre II.

**Il est recommandé que l'information suivante soit incluse dans le journal de recherche quotidienne:**

- ▶ **Ressource cherchée:** Écrire le nom de la ressource cherchée, y compris les sites Web officiels, les bibliothèques universitaires, les bureaux gouvernementaux et les sources secondaires. Il est important d'être précis et de fournir des hyperliens vers les sites Web.
- ▶ **Date de la recherche:** Saisir la date à laquelle l'examineur a vérifié la source pour permettre à l'équipe de connaître la dernière journée à laquelle la source a été consultée.
- ▶ **Termes de recherche utilisés:** Si des termes de recherche précis ont été utilisés afin de chercher pour une loi, ils doivent être consignés, même si les termes n'ont pas donné de résultat. Cela aidera à déterminer les termes de recherche qui sont les plus efficaces. Si aucun terme de recherche n'a été utilisé, il faut indiquer « S.O. ».
- ▶ **Lois trouvées:** Écrire le titre abrégé de chaque loi trouvée au moyen de la recherche, et inscrire la date d'entrée en vigueur de la loi, si elle est connue. Cela sera important pour les lois qui ont fait l'objet de plusieurs amendements.
- ▶ **Dispositions pertinentes de la loi:** Décrire brièvement les paragraphes de la loi qui s'appliquent à ce travail et pourquoi. Par exemple, « La Loi 123 est la loi principale sur l'enregistrement des naissances et des décès ». Ou « Le chapitre 22 fait référence à l'utilisation de certificats de naissance pour l'inscription à l'école. » Il n'est pas nécessaire que ces descriptions soient particulièrement détaillées, mais elles serviront comme référence pour savoir quelles lois sont pertinentes à quelles sections de l'examen. Si les lois doivent être traduites, cela aidera également à déterminer les dispositions à traduire.
- ▶ **Mejor práctica relacionada:** Chacune des pratiques exemplaires de cette trousse est numérotée. Lorsqu'une disposition légale se rapporte à une pratique exemplaire, consigner le numéro de la pratique exemplaire correspondante. Ce sera ainsi plus facile de repérer rapidement les dispositions pertinentes plus tard dans le processus d'examen.

**Étape 4:** Télécharger toutes les lois pertinentes dans un dossier central (environ une journée).

Il est recommandé que les examinateurs, particulièrement ceux qui travaillent dans une équipe, enregistrent toutes les lois et les autres documents dans un dossier électronique central afin d'assurer la facilité d'accès. Les outils en ligne comme DropBox et Google Drive offrent des services de partage de fichiers peu coûteux pour plusieurs utilisateurs. Un format d'étiquetage normalisé pour enregistrer les lois est recommandé, comme cela permettra de trier et d'organiser plus facilement les nombreuses lois et les différents amendements qui sont normalement compris dans un système ESEC. L'annexe A présente un format d'étiquetage recommandé.



#### Étape 5: Confirmer que les lois sont complètes et à jour (environ un à dix jours).

Une fois que les lois ont été rassemblées et téléchargées dans le dossier commun, il faut les passer en revue afin d'en assurer l'exhaustivité. À ce point-ci, les experts juridiques devraient fixer une date de clôture pour l'examen. Cette date de clôture sera la dernière date à laquelle on pourra confirmer que les lois sont en vigueur et à jour. Les examinateurs devront confirmer qu'il n'y a pas eu de modifications subséquentes à aucune des lois citées à la date de clôture.

#### Étape 6: Comparer la réglementation aux pratiques exemplaires (environ de 10 à 30 jours).

Une fois que la réglementation a toute été rassemblée et organisée, et qu'on s'est assuré qu'elle est à jour, les examinateurs doivent commencer à étudier la réglementation par rapport à la liste des pratiques exemplaires. Les 43 pratiques exemplaires sont regroupées en six chapitres. Chacune de ces pratiques exemplaires sont décrites en détail dans les chapitres 3 à 8 de la présente trousse, avec des directives à l'intention des examinateurs pour indiquer comment évaluer les pratiques. Pour chacune des sections du cadre, les examinateurs doivent:

- (1) Relever et décrire toute la législation par rapport au sujet, et fournir des citations précises des dispositions pertinentes<sup>5</sup>
- (2) Cerner et décrire toute autre réglementation pertinente, le cas échéant (y compris les décrets, les ordonnances, et les procédures d'exploitation normalisées), et fournir des citations précises aux dispositions pertinentes
- (3) Évaluer si la législation ou les autres lois sont conformes aux pratiques exemplaires et s'il y a encore des lacunes
- (4) Indiquer si le cadre juridique se conforme à la pratique exemplaire en cochant la bonne case dans le coin supérieur droit de chaque section

**Remarque:** Certaines sections peuvent contenir des directives supplémentaires sous la forme d'une feuille de travail ou d'un autre outil d'évaluation.

#### Étape 7: Rédiger et réviser un rapport final (environ de 5 à 10 jours).

Selon les besoins du gouvernement et des parties prenantes, les examinateurs doivent rédiger un rapport narratif sur les résultats de l'examen. Le rapport doit être adapté aux circonstances de chaque pays et n'a pas nécessairement besoin d'inclure chaque enjeu soulevé dans le cadre d'analyse juridique. Le rapport doit décrire le système ESEC et souligner les différences importantes entre le cadre législatif en matière d'ESEC du pays et les normes internationales, conformément à l'information dans la présente trousse. Le rapport doit expliquer tous les obstacles juridiques liés à l'harmonisation du système ESEC aux normes internationales, ainsi que présenter les occasions potentielles pour améliorer le système ESEC. Il doit indiquer clairement les organismes gouvernementaux, le cas échéant, qui ont le pouvoir d'apporter les améliorations suggérées en vertu du cadre législatif d'ESEC existant. Le rapport doit également indiquer si des modifications législatives sont requises pour pouvoir apporter les améliorations.

#### Démarche systémique

Parallèlement à cet examen juridique, il est conseillé que les pays à revenu faible ou intermédiaire entreprennent une analyse exhaustive des systèmes pour relever les lacunes du système ESEC qui contribuent à son mauvais rendement, ainsi que les occasions pour corriger les faiblesses cernées. L'analyse des systèmes est l'application d'approches analytiques précises en vue de mieux comprendre les typologies, l'organisation, les exigences, les processus et les flux de travail par rapport aux extrants et aux objectifs. Mis en oeuvre de manière conjointe avec l'architecture d'entreprise et la cartographie ou la modélisation des processus administratifs<sup>6</sup>, un examen du cadre juridique et réglementaire existant est conseillé aux fins suivantes:

<sup>5</sup> Par citation précise, on entend une citation qui dirige les lecteurs vers la partie précise (page, article, note de bas de page, etc.) d'une source qui soutient la proposition indiquée.

<sup>6</sup> Le terme « entreprise » s'applique ici aux organismes d'ESEC concernés, peu importe l'appropriation, la répartition géographique ou le modèle d'exploitation. Il comprend les systèmes socio-techniques complets des organismes d'ESEC, y compris les personnes, l'information, les processus et les technologies. L'architecture d'entreprise est un plan conceptuel qui définit la structure et le fonctionnement d'une entreprise. Dans le cadre de l'architecture d'entreprise, la cartographie ou la modélisation des processus administratifs est un effort visant à comprendre les activités, les participations et la circulation de l'information des processus opérationnels de base qui permettent à un organisme (ou à un système) d'atteindre ses objectifs et de faire son travail.



- ▶ **Refonte du système:** Une description détaillée du cadre juridique actuel est une étape nécessaire envers l'amélioration de la compréhension d'un pays par rapport à la refonte du système ESEC et l'identification des faiblesses pour soutenir la gestion des changements dans le cadre de la restructuration du processus. Il s'agit également d'une première étape essentielle (de concert avec l'architecture d'entreprise et la cartographie ou la modélisation des processus administratifs) pour appuyer la gestion des changements dans le cadre de la restructuration des processus, comme la TI/numérisation et l'autopsie verbale.
- ▶ **Détection des problèmes et identification de solutions:** L'analyse du cadre juridique et réglementaire exposera les défauts de conception et les obstacles législatifs qui limitent le rendement du système tout en favorisant l'identification de solutions de rechange possibles dans le monde réel aux lacunes relevées dans le cadre juridique existant qui ne nécessitent pas nécessairement l'adoption de nouvelles législations.
- ▶ **Planification:** L'évaluation aide à déterminer les réformes légales et réglementaires qui sont nécessaires pour régler les inefficacités du système et pour mettre en oeuvre les adaptations qui sont harmonisées aux pratiques exemplaires internationales. Déterminer les inefficacités du système et mettre au point une stratégie de réforme des lois pour y remédier aidera au plan stratégique et aux objectifs globaux du pays.
- ▶ **Orientation du développement des procédures, des exigences et des formulaires:** Pour les lois ou règlements existants, modifiés ou nouvellement adoptés, il peut être nécessaire de raffiner les processus législatifs qui n'étaient pas prescrits de manière suffisamment détaillée et qui n'étaient donc pas appliqués de manière uniforme. Cela s'applique tout particulièrement dans le cas de l'introduction de nouvelles fonctions au système, notamment l'autopsie verbale pour les décès dans les collectivités. Les formulaires, les procédures d'exploitation normalisées, les rôles, les responsabilités et les flux de données doivent tous être attentivement conçus et intégrés au système ESEC existant pour que l'autopsie verbale soit intégrée de manière durable et évolutive.
- ▶ **Harmonisation des parties prenantes:** Présenter et analyser le cadre juridique et réglementaire d'un pays est une occasion pour les parties prenantes de travailler ensemble en vue d'un objectif commun, améliorant ainsi la collaboration intersectorielle.
- ▶ **Compréhension des variations régionales:** Dans les pays très décentralisés où des niveaux inférieurs du système peuvent adapter ou modifier les processus d'ESEC, l'analyse juridique donnera au pays un plan directeur du processus normalisé avec des lois et des règlements à l'appui.

## 5. Sources des normes internationales en matière d'ESEC

### A) Lecture obligatoire

- ❖ [Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil: Élaboration d'un cadre juridique, série F, No 71 \(New York, Nations unies, 2000\)](#)
- ❖ [Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, série M, no 19/Rév. 3\(New York, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, 2015\)](#)
- ❖ [Organisation mondiale de la Santé, Trousse de ressources de l'OMS: Strengthening civil registration and vital statistics for births, deaths and causes of death \(Luxembourg, Organisation mondiale de la santé, 2010\)](#)
- ❖ [Communauté du Pacifique, Legislation for Civil Registration and Vital Statistics in the Pacific: Best Practice Guidelines and Examples \(Nouméa, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2016\)](#)



## **B) Lectures suggérées**

- ❖ [US Model State Vital Statistics Act and Regulations – 1992 Revision](#)
- ❖ [Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil: Principes et protocoles concernant la communication et l'archivage des documents individuels \(New York, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, 1998\)](#)
- ❖ [Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, Volume 1: Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993.](#)
- ❖ [Chowdhury, Anir et Ishtiaque Hussain, Not just about the stats: CRVS ensures legal identity, services and rights for each human being \(Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique\)](#)
- ❖ [Groupe de travail de coorganisateur de la conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil tenu en Asie et dans le Pacifique, Information Note E - Civil Registration, Nationality and Human Rights \(Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, 2014\)](#)
- ❖ [Nations Unies, Déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique \(Nations Unies, CESAP\)](#)
- ❖ [Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Toward Universal Birth Registration: A Systemic Approach to the Application of ICT, \(UNICEF, 2015\)](#)
- ❖ [Nations Unies, Regional Guidelines on Preparing Vital Statistics from Civil Registration System \(Addis-Abeba, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique\)](#)
- ❖ [Nations Unies, Centre africain de statistique, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Regional Guidelines on civil Registration in Africa \(Addis-Abeba, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique\)](#)
- ❖ [Commission internationale de l'état civil](#)

## 6. Glossaire des termes clés en matière d'ESEC7

**Acte de l'état civil:** Document juridique porté au registre de l'état civil et attestant de l'authenticité et des caractéristiques d'un fait d'état civil.

**Âge gestationnel:** Intervalle en semaines pleines entre le premier jour de la dernière période menstruelle de la mère et le jour, le mois et l'année de l'accouchement, que le produit de la conception soit né vivant ou n'ait pas manifesté de signes de vie à la naissance (mort foetale).

**Autopsie verbale:** Entrevues structurées des soignants ou des membres de la famille du ménage à la suite du décès. On a recours à l'autopsie verbale pour déterminer la ou les causes probables du décès dans des contextes où la plupart des décès surviennent hors des établissements de santé et où la certification médicale directe est rare. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Bulletin statistique de l'état civil:** Document ou bulletin contenant des rubriques d'informations sur un fait d'état civil individuel qui répondent aux besoins de l'établissement des statistiques de l'état civil.

**Causes de décès:** Toutes les maladies, affections morbides ou traumatismes ayant soit entraîné la mort soit contribué à celle-ci, ainsi que les circonstances de l'accident ou des actes de violence à l'origine de ces traumatismes. À des fins statistiques, les symptômes ou modes de décès, comme la crise cardiaque ou l'asthénie, ne sont pas considérés comme des causes de décès.

**Cause initiale de décès:** La maladie ou le traumatisme qui a déclenché l'état de morbidité ayant directement provoqué la mort, ou les circonstances de l'accident ou des actes de violence ayant entraîné une blessure mortelle. La cause initiale de décès est celle qui doit être retenue pour la tabulation des statistiques de la mortalité.

**Certificateur (de la cause de décès):** Personne autorisée par la loi à délivrer un certificat, à l'aide du formulaire prescrit, précisant ce qui constitue à sa connaissance la cause initiale et les causes contributives du décès ainsi que les autres faits liés à l'événement, pour communication à l'officier d'état civil ou

à d'autres personnes autorisées. Le certificateur est généralement le médecin qui a soigné la personne décédée lors de sa dernière maladie, ou le coroner ou le médecin légiste pour les personnes qui n'ont pas été soignées par un médecin durant leur dernière maladie ou pour les morts non naturelles dues à un acte de violence ou à un accident.

**Certificat:** Document, en format papier ou en format électronique, délivré par l'officier d'état civil qui contient toute l'information exacte qui figure dans l'acte d'état civil d'origine, ou au moins une partie de celle-ci, et qui, une fois émis par l'officier d'état civil, a toute la force et la portée de l'acte d'état civil d'origine. (Loi type des États-Unis)

**Certification:** Délivrance par l'officier d'état civil d'un document juridique attestant une naissance ou un décès. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Certification médicale de la cause du décès (MCCOD):** Établissement par une personne ayant reçu une formation médicale d'un acte de décès indiquant la cause du décès (selon les normes d'attestation - Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé). (Trousse de ressources de l'OMS)<sup>8</sup>

**Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, Dixième version (CIM-10):** Système de classification géré par l'OMS pour coder les maladies, les signes, les symptômes et d'autres facteurs de morbidité et de mortalité. Utilisée à l'échelle mondiale pour l'établissement de statistiques sur la morbidité et la mortalité, cette classification est conçue pour promouvoir la comparabilité de la collecte, du traitement, de la classification et de la présentation des statistiques. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Complétude de l'enregistrement des faits d'état civil:** L'enregistrement dans le système d'enregistrement des faits d'état civil de chaque fait d'état civil survenu parmi les membres de la population d'un pays (ou région) donné(e), durant une période déterminée. Tout écart par rapport à la couverture complète est considéré comme une « erreur de couverture ».

7 À moins d'indication contraire, toutes les définitions sont tirées du glossaire du document Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil (révision 3) publié par les Nations Unies (New York, 2014).

8 Il est important de comprendre la différence entre le certificat médical de la cause de décès et le certificat de décès émis par l'autorité responsable de l'enregistrement des faits d'état civil. Le certificat de décès émis par l'officier d'état civil après l'enregistrement du décès fournit une confirmation juridique du fait du décès et permet l'héritage et la liquidation de la succession, la délivrance de permis d'inhumation ou de crémation, et tout autre droit conformément aux arrangements juridiques du pays. Le certificat médical de la cause de décès est émis par un professionnel du milieu médical ou un établissement de santé et certifie les faits, la manière et la cause de décès du défunt; cette information est essentielle pour générer des statistiques de l'état civil et pour les politiques publiques de santé.



**Confidentialité:** Une garantie que l'information fournie par les répondants ne sera pas divulguée à d'autres. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Coroner:** Fonctionnaire (officier de police judiciaire) d'un pays, d'un district, d'une commune, d'une paroisse, etc., autorisé par la loi à procéder à une enquête au sujet du décès de personnes pouvant avoir succombé à un acte de violence ou à un traumatisme ou dans des circonstances suspectes, afin de déterminer si le décès est dû à des causes non naturelles (accident, suicide ou homicide, par exemple).

**Correction:** Changement à un élément non lié à la certification d'un acte d'état civil, ou un changement à un élément de la certification pourvu qu'aucun certificat, en format papier ou en format électronique, n'ait été livré. (Loi type des États-Unis)

**Date de l'événement:** La date exacte (jour, mois et année), et, le cas échéant, heure et minute (pour les naissances vivantes, les morts foetales et les décès) à laquelle s'est produit un fait d'état civil.

**Date de naissance:** Le jour, le mois et l'année de la naissance (et l'heure et la minute, au besoin) servant à déterminer l'âge en unités de temps complètes.

**Date d'enregistrement:** Le jour, le mois et l'année de l'enregistrement d'un fait d'état civil dans le registre de l'état civil.

**Décès:** Disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales sans possibilité de réanimation). Cette définition ne comprend pas la mort foetale.

**Décès d'enfants de moins d'un an:** Décès d'enfants nés vivants et morts avant d'avoir atteint l'âge d'un an.

**Décès maternel:** Décès d'une femme enceinte ou dans les 42 jours suivant le terme de la grossesse, indépendamment de la durée et du lieu de la gestation, de causes liées à la grossesse ou aggravées par cette grossesse ou les soins qu'elle a motivés, à l'exception des causes accidentelles ou fortuites.

**Décès néonatal:** Décès survenant au cours des 28 premiers jours de la vie.

**Déclarant:** Personne légalement responsable de déclarer à l'officier d'état civil local l'existence d'un fait d'état civil et de fournir toutes les informations et caractéristiques concernant cet événement. L'événement en question ne peut être enregistré légalement par l'officier d'état civil local que sur la base de sa déclaration.

**Divulgation:** Rendre accessible ou faire connaître des renseignements personnels nominatifs contenus dans un acte d'état civil, par tout moyen de communication. (Loi type des États-Unis)

**Enregistrement:** Acte formel de déclaration d'une naissance ou d'un décès auprès du responsable de l'enregistrement des faits d'état civil et d'obtention d'un certificat ou d'un acte de naissance ou de décès. À cette étape, les détails sur l'événement sont inscrits dans le registre de l'état civil officiel par l'officier d'état civil. L'enregistrement est l'étape essentielle à l'obtention d'un certificat ou d'un acte de naissance ou de décès. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Enregistrement des faits d'état civil:** Inscription continue, permanente, obligatoire et universelle de la survenue et des caractéristiques d'événements liés à l'état civil et à d'autres faits d'état civil de la population selon les modalités prévues par voie de décret ou de règlement conformément à la législation de chaque pays. Ce processus dresse et délivre des actes juridiques de ces événements, dont il établit la preuve. Par ailleurs, les registres de l'état civil constituent la meilleure source de statistiques de l'état civil.

**Enregistrement en retard:** Enregistrement d'un fait d'état civil après les délais légalement prescrits, mais dans les limites de la période de grâce autorisée. Cette période de grâce est généralement d'un an après l'événement considéré.

**Enregistrement tardif:** Enregistrement d'un fait d'état civil après les délais prescrits par les lois, règles ou réglementations existantes (y compris toute période de grâce qui aurait été spécifiée). Par contre, un enregistrement en retard intervient après l'expiration de la période prescrite, mais avant l'expiration de la période de grâce. Celle-ci étant généralement d'un an après l'événement, l'enregistrement tardif est donc considéré comme l'enregistrement d'un fait d'état civil un an ou plus après la date à laquelle il s'est produit.

**Fait d'état civil:** Une naissance vivante, un décès, une mort foetale, un mariage, un divorce, une adoption, une légitimation, une reconnaissance de parenté, l'annulation d'un mariage ou une séparation légale.

**Installation (ou institution):** Tout établissement, public ou privé 1) qui offre des soins médicaux, chirurgicaux, ou bien des diagnostics ou des traitements à l'interne ou en consultation externe, ou 2) qui fournit des soins infirmiers ou de garde, ou des soins à domicile 3) auquel les personnes sont confiées par la loi. (Loi type des États-Unis)

**Légitimation:** Action consistant à conférer officiellement à une personne le statut et les droits afférents à la légitimité, conformément à la législation du



pays.

**Lieu de résidence habituel:** Le lieu où une personne passe le plus de temps et où elle est inscrite sur la liste électorale. Même s'il n'existe pas de définition uniformisée, la plupart des pays reconnaissent qu'une personne ne peut avoir qu'un seul lieu de résidence « habituel » ou « principal ». (Trousse de ressources de l'OMS)

**Mariage:** Acte, cérémonie ou procédure qui établit un rapport légal entre mari et femme. L'union peut être rendue légale par une procédure civile ou religieuse ou par toute autre procédure, conformément à la législation du pays. Les pays pourraient étendre cette définition aux unions civiles si elles sont enregistrées; en pareil cas, l'union civile renvoie généralement à une notion juridique qui donne lieu à un enregistrement auprès des services publics compétents, conformément à la législation de chaque pays, et qui crée entre deux personnes un lien conjugal assorti d'obligations juridiques.

**Modification:** Un changement à un élément de la certification d'un acte d'état civil après qu'un certificat a été délivré. (Loi type des États-Unis)

**Mort foetale:** Décès d'un produit de conception lorsque ce décès est survenu avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de gestation. Le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation, le fœtus ne respire ni ne manifeste aucun autre signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle volontaire.

**Naissance:** Voir Naissance vivante. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Naissance d'un mort-né:** Naissance d'un bébé qui ne montre aucun signe de vie après sa naissance. La naissance d'un mort-né peut être attribuée à une blessure, à une maladie, à une infection ou à un événement catastrophique survenu à la mère ou au bébé pendant qu'il se trouvait toujours dans l'utérus ou pendant l'accouchement. Afin de distinguer l'accouchement d'un mort-né d'un avortement ou d'une fausse couche, le système d'autopsie verbale inclut uniquement les naissances qui surviennent après 28 semaines de grossesse. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Naissance illégitime:** Caractéristique d'un enfant né vivant ou d'un fœtus mort-né dont la mère n'était pas légalement mariée (ayant contracté une union reconnue par les lois et les coutumes du pays) au moment de l'accouchement.

**Naissance légitime:** Caractéristique d'un enfant né vivant ou d'un fœtus

mort-né dont la mère était mariée (ayant contracté une union reconnue par les lois et les coutumes du pays) au moment de l'accouchement.

**Naissance vivante:** Une naissance vivante est l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de la conception, qui, après cette séparation, respire et manifeste tout autre signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle volontaire, que le cordon ombilical ait été coupé ou non ou que le placenta soit ou non demeuré attaché. Tout produit d'une telle naissance est considéré comme enfant « né vivant ».

**Notification:** Émission par une autorité compétente (p. ex., un prestataire de soins de santé) d'un formulaire confirmant un événement démographique (naissance ou décès). Souvent, ce formulaire de notification est utilisé par la famille pour signaler l'événement au bureau d'enregistrement des faits d'état civil. Il peut également être requis pour se procurer un permis d'inhumer dans le cas d'un décès. Ce formulaire n'a pas le même statut juridique qu'un certificat ou acte de naissance ou de décès. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Numéro d'identification unique ou personnel:** Numéro ou autre code utilisé pour identifier une personne dans une base de données sur la population ou dans tout autre registre administratif. L'utilisation d'un identifiant unique à chaque personne évite les entrées en double et les erreurs concernant l'identité d'une personne. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Officier d'état civil:** Fonctionnaire responsable de l'enregistrement des faits d'état civil dans une zone bien délimitée (pays, comté, district, municipalité, paroisse, etc.), ainsi que de l'enregistrement et de la notification d'informations sur ces faits d'état civil à des fins juridiques et statistiques.

**Officier général d'état civil:** Chef du bureau ou du ministère de l'enregistrement des faits d'état civil, dont la compétence s'étend habituellement à l'ensemble du territoire national. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Période périnatale:** Période qui s'étend de la vingt-deuxième semaine de gestation (154 jours) (date où le fœtus pèse 500 grammes) au septième jour après la naissance.

**Permis d'inhumer:** Document officiel, normalement délivré pour un décès légalement enregistré, autorisant l'enlèvement du corps et son transport au cimetière ou en tout autre lieu de sépulture.

**Personne ayant assisté l'accouchée:** La personne qui aide la mère à accoucher



d'un enfant né vivant ou d'un fœtus mort.

**Ponctualité de l'enregistrement:** Qualité du traitement d'un fait d'état civil qui est déterminée par le temps écoulé entre la date à laquelle l'événement s'est produit et celle à laquelle son enregistrement a eu lieu, comparé à l'intervalle de temps prévu par la loi.

**Rang de naissance:** Nombre de fois qu'une femme a accouché d'un fœtus ayant un âge gestationnel de 24 semaines ou plus, peu importe qu'il s'agisse d'un enfant né vivant ou d'un fœtus mort-né. (Trousse de ressources de l'OMS)

**Recensement de la population:** Ensemble d'opérations qui consistent à recueillir, grouper, évaluer, analyser et publier, ou diffuser de toute autre manière, des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays.

**Reconnaissance:** Fait de reconnaître légalement, soit volontairement, soit obligatoirement, la paternité d'un enfant né hors mariage.

**Registre de population:** Système de données individualisées, c'est-à-dire un mécanisme assurant l'enregistrement continu et/ou un système de confrontation de renseignements personnels concernant chaque membre de la population résidente d'un pays, conçu de telle manière qu'à des intervalles de temps déterminés on puisse connaître avec précision la taille et les caractéristiques de cette population.

**Restes humains:** Cadavre, ou toute partie du cadavre d'un être humain à partir de laquelle on peut raisonnablement conclure qu'un décès est survenu; exclut toutefois les cendres humaines récupérées après la crémation. (Loi type des États-Unis)

**Registre ou registre de l'état civil:** Reliure à feuilles mobiles, grand livre, fichier électronique ou tout autre fichier officiel destiné à consigner de manière permanente, conformément aux procédures établies, tous les types de faits d'état civil et les données connexes qui surviennent au sein de la population d'une zone bien délimitée (p. ex., pays, comté, district, municipalité, paroisse, etc.). (Trousse de ressources de l'OMS)

**Signature électronique:** N'importe quel son, symbole ou processus électronique lié ou associé logiquement à un contrat ou à tout autre dossier, et qui est exécuté ou adopté par une personne dans le but d'attester l'exactitude des faits consignés. (Loi type des États-Unis)

**Système d'enregistrement des faits d'état civil:** Mécanisme institutionnel, juridique et technique mis en place par le gouvernement pour effectuer l'enregistrement des faits d'état civil d'une manière techniquement solide, rationnelle, coordonnée et normalisée, dans l'ensemble du pays, compte tenu des particularités socioculturelles de celui-ci.

**Statistiques de l'état civil:** Les données agrégées découlant des registres et des rapports de naissance vivante, de décès, de mort foetale, d'interruption provoquée de grossesse, de mariage (divorce, dissolution du mariage ou annulation), ainsi que les documents à l'appui et les rapports connexes. (Loi type des États-Unis)

**Système de statistiques de l'état civil:** Aux fins de la présente trousse, une série de composantes indépendantes ou interdépendantes formant un tout intégré, qui sont les suivantes: enregistrement légal et notification statistique des faits d'état civil et collecte, établissement et diffusion des statistiques se rapportant à ces faits. Les faits d'état civil à retenir sont les suivants: naissances vivantes, adoptions, légitimations, reconnaissances, décès et morts foetales, et mariages, divorces, séparations et annulations de mariage.

**Vérification:** Confirmation de l'information d'un acte d'état civil selon les faits contenus dans la certification. (Loi type des États-Unis)

**Zone (unité) d'enregistrement primaire:** Partie du territoire d'un pays qui est confiée à un officier d'état civil local en vue de l'enregistrement des faits d'état civil se produisant dans ladite zone. On peut aussi dire qu'il s'agit de la circonscription de chaque officier d'état civil local.

# 02

---

## Chapitre

### Fondement constitutionnel et juridique des systèmes ESEC

**Pourquoi est-ce important?** Une compréhension approfondie du fondement constitutionnel et juridique du système ESEC d'un pays est essentielle pour interpréter les rôles et responsabilités des organismes gouvernementaux et des parties prenantes non gouvernementales liés au système ESEC; les processus, l'architecture administrative et la portée géographique de chaque institution; et la coordination multisectorielle au sein du système ESEC.



**Directive:** La plupart des règles concernant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont souvent regroupées dans quelques lois et règlements (souvent une loi sur l'enregistrement des naissances et des décès, et une loi sur les statistiques, ainsi que leurs règlements respectifs), mais il est probable qu'une douzaine d'autres lois auront une incidence sur le fonctionnement de l'enregistrement des faits d'état civil. Il est essentiel de rassembler et d'analyser chaque loi avant d'analyser le système.

Remarque sur le terme « réglementation » : Tout au long de la présente trousse, le terme « réglementation » comprend toute mesure juridiquement contraignante, y compris les dispositions constitutionnelles, la législation, les règlements, les décrets, les arrêtés ministériels, les instructions officielles à l'endroit des organismes gouvernementaux, les manuels des employés, et les procédures d'exploitation normalisées pour les représentants du gouvernement, les ordonnances judiciaires, les traités internationaux, et tout autre document ayant force de loi. Lorsqu'on fait référence seulement aux lois approuvées par les autorités législatives, le terme « législation » ou « loi » est utilisé.

La liste de vérification ci-après sert de guide pour aider à garantir que toutes les lois pertinentes ont été incluses dans l'examen. Il est probable que les pays auront différentes versions de chaque loi. Utilisez le journal de recherche quotidienne suggéré (**chapitre I, section 4, étape 3**) pour aider à faire le suivi des types suivants de loi, et à les organiser :

#### ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

- Dispositions constitutionnelles
- Organisation gouvernementale
- Procédure civile et code civil
- Gouvernement local/autonomie
- Procédures administratives
- Procédure pénale et code pénal
- Code de conduite des représentants du gouvernement
- Exécution judiciaire
- Budget

#### COLLECTE INITIALE DE L'INFORMATION

- Famille, enregistrement de la famille, et paternité
- Gestion de l'identité
- Nationalité, résidence et immigration
- Inhumation, crémation et funérailles
- Éducation ou inscription des étudiants
- Règles policières pour les morts non naturelles ou accidentelles
- Procédures d'intervention en cas d'urgence ou de désastre

#### GESTION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

- Protection des renseignements personnels
- Règles liées au cybergouvernement
- Loi sur les télécommunications
- Signature numérique
- Bureaux de notaire
- Certificat d'empreinte de sceau
- Gestion de l'information civile
- Sécurité publique

#### PROCÉDURES ET RÈGLES MÉDICALES

- Manuels des hôpitaux gouvernementaux et privés
- Exigences de formation du conseil médical et procédures en matière de cursus des facultés de médecine
- Procédures du coroner, d'autopsie ou d'enquête
- Hygiène et prévention des maladies
- Lois sur des maladies précises, comme le VIH/SIDA
- Loi nationale sur les soins de santé et les assurances

#### UTILISATIONS DES RENSEIGNEMENTS D'ESEC

- Statistiques ou recensements
- Droits de succession et de propriété
- Accès à l'éducation
- Perception fiscale nationale et locale
- Service militaire
- Sécurité sociale et pensions
- Émigration et immigration
- Votes et élections
- Enregistrement des biens immobiliers
- Travail et emplois
- Accès aux banques et télécommunications

#### AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Traités internationaux
- Droits de la personne à l'échelle nationale ou régionale
- Liberté religieuse
- Protection des droits des enfants
- Protection des droits des femmes



**A.** Énumérez et décrivez brièvement la législation principale qui établit et régit l'enregistrement des faits d'état civil et la publication des statistiques d'état civil. Indiquez toutes les modifications, le cas échéant. Énumérez et décrivez brièvement les règlements ou les décrets principaux qui ont été émis en vertu de chaque mesure législative. Indiquez clairement les dispositions, le cas échéant, qui ont été abrogées par les lois subséquentes. Il n'est pas nécessaire d'inclure les lois qui ont été entièrement abrogées dans cette liste.

**B.** Indiquez si des dispositions ou des principes constitutionnels ont une incidence directe ou indirecte sur les systèmes ESEC. Les dispositions communes comprennent souvent des mesures fondées sur les droits, comme le droit à une identité, à une éducation, ou à la santé, ainsi que des dispositions concernant la nationalité et la citoyenneté. La constitution peut également contenir des dispositions concernant le pouvoir des organismes gouvernementaux à différents niveaux pour émettre des règles.



**C.** Indiquez si le pays est partie d'une entente internationale, régionale ou bilatérale qui peut avoir une incidence sur les règles en matière d'ESEC. Plusieurs traités internationaux courants sont énumérés ci-dessous. Ajoutez des rangées supplémentaires pour d'autres ententes qui ont une incidence sur les systèmes ESEC.

<b>Nom de l'entente</b>	<b>Décrivez brièvement les engagements pertinents au moyen de citations.</b>	<b>Indiquez l'état de la ratification et l'année.</b>	<b>Décrivez toutes les réservations pertinentes, la législation de mise en oeuvre (ou si l'entente a un effet direct sans législation de mise en oeuvre), ou autre information.</b>
Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)	Article 2 (interdit la discrimination fondée sur l'âge, l'identité, l'état civil, etc.); article 3 (droit de toutes les femmes et de tous les hommes); article 15 (droit à une nationalité), article 16 (droit de se marier et de fonder une famille), article 25 (tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale).		
Déclaration des droits de l'enfant (1959)	Principe 3 (l'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité)		
Convention sur la réduction des cas d'apatridie (1961)	Article 1 (tout État accorde sa nationalité à l'individu né sur son territoire et qui, autrement, serait apatride); article 4 (réglemente les naissances sur les navires); article 7 (réglemente la renonciation à une nationalité)		



<b>Nom de l'entente</b>	<b>Décrivez brièvement les engagements pertinents au moyen de citations.</b>	<b>Indiquez l'état de la ratification et l'année.</b>	<b>Décrivez toutes les réservations pertinentes, la législation de mise en oeuvre (ou si l'entente a un effet direct sans législation de mise en oeuvre), ou autre information.</b>
Convention de Vienne sur les relations consulaires (1963)	Article 5.f (les fonctions consulaires comprennent un registre d'état civil)		
Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (1964)	Article 2 (âge minimum); article 3 (les mariages doivent être enregistrés)		
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)	Article 5 (le droit de chacun à l'égalité devant la loi sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique, et à d'autres droits, y compris la nationalité, le mariage, l'héritage, le travail, la santé, etc.)		



<b>Nom de l'entente</b>	<b>Décrivez brièvement les engagements pertinents au moyen de citations.</b>	<b>Indiquez l'état de la ratification et l'année.</b>	<b>Décrivez toutes les réservations pertinentes, la législation de mise en oeuvre (ou si l'entente a un effet direct sans législation de mise en oeuvre), ou autre information.</b>
Pacte international relatif aux droits civils politiques (1966)	Article 23 (droit de se marier à partir de l'âge nubile); article 24 (tout enfant doit être enregistré immédiatement après sa naissance et avoir un nom; tout enfant a le droit d'acquérir une nationalité)		
Protocole relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (1977)	Articles 1, 2 et 78 (procédures d'identification des victimes et des évacués de conflits armés, et du personnel civil)		
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination des femmes (1979)	Article 9 (les États parties accordent aux femmes des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité; droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants); article 16.2 (aucun mariage d'enfants; inscription obligatoire du mariage sur un registre officiel)		

<b>Nom de l'entente</b>	<b>Décrivez brièvement les engagements pertinents au moyen de citations.</b>	<b>Indiquez l'état de la ratification et l'année.</b>	<b>Décrivez toutes les réservations pertinentes, la législation de mise en oeuvre (ou si l'entente a un effet direct sans législation de mise en oeuvre), ou autre information.</b>
Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international (1986)	Article 8 (L'enfant doit à tout moment avoir un nom, une nationalité et un représentant légal.)		
Convention relative aux droits de l'enfant (1989)	Article 2 (interdiction de la discrimination motivée par l'âge, l'identité, etc.); article 7 (enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom et le droit d'acquérir une nationalité); article 8 (droit à une nationalité)		
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990)	Article 29 (tout enfant d'un travailleur migrant a droit à un nom, à l'enregistrement de sa naissance et à une nationalité)		



<b>Nom de l'entente</b>	<b>Décrivez brièvement les engagements pertinents au moyen de citations.</b>	<b>Indiquez l'état de la ratification et l'année.</b>	<b>Décrivez toutes les réservations pertinentes, la législation de mise en oeuvre (ou si l'entente a un effet direct sans législation de mise en oeuvre), ou autre information.</b>
Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993)	Cet instrument régit l'adoption internationale des enfants. Le chapitre II établit les conditions des adoptions internationales, le chapitre III, les autorités centrales et les organismes agréés, le chapitre IV, les conditions procédurales de l'adoption internationale et le chapitre V, la reconnaissance et effets de l'adoption.		
Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (2004)	Principe 20 (droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique; le gouvernement doit faciliter la délivrance de nouveaux documents d'identité, ou le remplacement de ces documents)		
Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)	Article 18 (droit d'obtenir, de posséder et d'utiliser des documents d'identité peu importe leur handicap; enfants handicapés enregistrés aussitôt leur naissance)		



Nom de l'entente	Décrivez brièvement les engagements pertinents au moyen de citations.	Indiquez l'état de la ratification et l'année.	Décrivez toutes les réservations pertinentes, la législation de mise en oeuvre (ou si l'entente a un effet direct sans législation de mise en oeuvre), ou autre information.
Autres accords internationaux			
Autres accords régionaux ou bilatéraux			

**D.** Décrivez toutes les lois, le cas échéant, qui définissent la relation entre la législation clé en matière d'ESEC et les autres mesures qui ont une incidence sur l'ESEC, y compris les mesures constitutionnelles et internationales ci-dessus, et les autres mesures juridiques. Si des dispositions se chevauchent ou s'il y a d'autres conflits de loi, décrivez toute loi ou tout principe constitutionnel qui définit les dispositions qui priment aux fins d'ESEC.

# 03

---

## Chapitre

### Environnement propice

**Pourquoi est-ce important?** L'environnement propice d'un pays par rapport à son système ESEC – y compris les bases juridiques, organisationnelles et financières – a une incidence directe sur la capacité du système de remplir ses fonctions de base. Les éléments clés d'un environnement propice solide décrits dans ce chapitre doivent être en place pour que les parties prenantes pertinentes liées au système ESEC soient en mesure de bien jouer leurs rôles complémentaires.

## 1. Statistiques de l'état civil tirées du système d'enregistrement des faits de l'état civil

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les statistiques de l'état civil doivent être obtenues à partir d'un système d'enregistrement des faits d'état civil, car ce dernier constitue la source idéale pour recueillir en permanence des informations exactes, complètes et à jour sur les faits d'état civil.<sup>9</sup> Les Nations Unies définissent la méthode d'enregistrement des faits d'état civil comme étant « les moyens employés pour rassembler les données fondamentales sur l'incidence et les caractéristiques des faits d'état civil à mesure qu'ils se produisent dans un pays (ou une région) et pendant une période déterminés, données sur lesquelles se fondent l'établissement des fichiers d'état civil ayant une valeur juridique et la production des statistiques de l'état civil. »<sup>10</sup> Par conséquent, le système d'enregistrement des faits d'état civil joue deux rôles importants : il établit un registre légalement valide de l'occurrence de faits d'état civil principaux (p. ex. naissances et décès) et produit de l'information utilisée pour produire des statistiques de l'état civil.<sup>11</sup>

**Directive:** Indiquez s'il existe une exigence d'obtenir les statistiques de l'état civil des registres de l'état civil et si d'autres sources de données sont considérées comme des sources valides aux fins de calcul des statistiques de l'état civil.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
L'enregistrement des faits d'état civil établit un registre légalement valide des faits d'état civil principaux.					

<sup>9</sup> En supplément, les pays peuvent utiliser des statistiques de l'état civil provenant de recensements de la population, d'enquêtes par sondage auprès des ménages, d'actes de l'état civil tirés d'un enregistrement par sondage et de dossiers de santé, ou d'autres estimations démographiques. Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 6 et 29.

<sup>10</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 280.

<sup>11</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 26.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Les statistiques de l'état civil proviennent du système d'enregistrement des faits d'état civil.					
Les statistiques de l'état civil sont complétées par des recensements de la population, d'enquêtes par sondage auprès des ménages, de dossiers de santé, ou d'autres estimations démographiques.					

## 2. Faits d'état civil saisis et définis

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les registres des faits d'état civil sont des sources essentielles pour la production de statistiques de l'état civil.<sup>12</sup> Les faits d'état civil, notamment les naissances vivantes, les décès, les morts foetales, les mariages, les divorces, les annulations de mariage, les séparations judiciaires, les adoptions, les légitimations ou les reconnaissances, sont définis conformément aux définitions de l'ONU ci-dessous.<sup>13</sup> Dans l'examen des améliorations au rendement du système ESEC, la priorité absolue doit revenir aux naissances vivantes et aux décès, y compris les causes de décès, suivis de près par les morts foetales.<sup>14</sup>

**Directive:** Décrivez quels faits d'état civil sont enregistrés dans le système d'enregistrement de l'état civil. Si ces faits d'état civil sont définis, incluez la formulation de la définition au moyen d'une citation et indiquez si les définitions sont conformes aux définitions de l'ONU fournies dans le tableau.<sup>15</sup> Si le fait d'état civil est défini à plusieurs endroits, citez la réglementation pertinente et indiquez si les définitions sont identiques.

Fait d'état civil et définition de l'ONU	Consigné dans le système d'enregistrement ?	Définition(s) dans la réglementation	Citation(s)	Conforme à la définition de l'ONU ?	Commentaires
<b>Naissance vivante :</b> « Expulsion ou extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de la conception, qui, après cette séparation, respire et manifeste tout autre signe de vie, tel que battement de coeur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle volontaire, que le cordon ombilical ait été coupé ou non ou que le placenta soit ou non demeuré attaché. »					

<sup>12</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 27.

<sup>13</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 2.

<sup>14</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 30 et 291.

<sup>15</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 2.



Fait d'état civil et définition de l'ONU	Consigné dans le système d'enregistrement ?	Définition(s) dans la réglementation	Citation(s)	Conforme à la définition de l'ONU ?	Commentaires
<p><b>Décès :</b> « Disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales sans possibilité de réanimation). » Cette définition ne comprend donc pas la mort foetale.</p>					
<p><b>Mort foetale :</b> « Décès d'un produit de conception lorsque ce décès est survenu avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la grossesse. Le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation, le fœtus ne respire ni ne manifeste aucun autre signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle volontaire. »</p>					



Fait d'état civil et définition de l'ONU	Consigné dans le système d'enregistrement ?	Définition(s) dans la réglementation	Citation(s)	Conforme à la définition de l'ONU ?	Commentaires
<p><b>Mariage :</b> « Acte, cérémonie ou procédure qui établit un rapport légal entre mari et femme. L'union peut être rendue légale par une procédure civile ou religieuse ou par toute autre procédure, conformément à la législation du pays. Les pays pourraient étendre cette définition aux unions civiles si elles sont enregistrées; en pareil cas, l'union civile renvoie généralement à une notion juridique, enregistrée auprès des services publics compétents, conformément à la législation de chaque pays, et qui crée entre deux personnes un lien conjugal assorti d'obligations juridiques. »</p>					
<p><b>Divorce :</b> « Dissolution légale et définitive des liens du mariage, c'est-à-dire la séparation des conjoints qui confère aux parties le droit de se remarier civilement ou religieusement, ou selon toute autre procédure, conformément à la législation du pays. Si ce dernier reconnaît les unions civiles, une dissolution légale d'une union civile s'entend de la dissolution légale et définitive d'une telle union, conformément à la législation nationale, cette dissolution conférant aux parties le droit de contracter une autre union ou de se marier. »</p>					



Fait d'état civil et définition de l'ONU	Consigné dans le système d'enregistrement ?	Définition(s) dans la réglementation	Citation(s)	Conforme à la définition de l'ONU ?	Commentaires
<p><b>Annulation :</b> « Déclaration de l'invalidité ou de la nullité d'un mariage prononcée par une autorité compétente, conformément à la législation du pays; l'annulation rend aux parties le statut qu'elles avaient avant le mariage. »</p>					
<p><b>Séparation de corps :</b> « Séparation des époux à la suite d'une décision judiciaire prise conformément à la législation du pays. La séparation de corps ne confère jamais aux parties le droit de se remarier. »</p>					



Fait d'état civil et définition de l'ONU	Consigné dans le système d'enregistrement ?	Définition(s) dans la réglementation	Citation(s)	Conforme à la définition de l'ONU ?	Commentaires
<p><b>Adoption</b> : « Prendre en charge légalement et volontairement l'enfant d'une autre personne et l'élever comme son propre enfant, conformément à la législation du pays. »</p>					
<p><b>Légitimation</b> : « Conférer officiellement à une personne, conformément à la législation du pays, le statut et les droits afférents à la légitimité d'un enfant né hors mariage. »</p>					
<p><b>Reconnaissance</b> : « Reconnaître légalement, soit volontairement, soit obligatoirement, la paternité d'un enfant né hors mariage. »</p>					

### 3. Rôles et responsabilités des parties prenantes gouvernementales

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Le cadre juridique doit confier les fonctions d'établissement, d'exploitation et de gestion d'un système ESEC national à un ou plusieurs organismes gouvernementaux et définir avec précision l'étendue de leurs fonctions et attributions en ce qui concerne les étapes clés d'un système fonctionnel, y compris l'enregistrement des données, l'établissement des actes ainsi que la notification, la collecte, l'élaboration, l'analyse, l'évaluation, la présentation et la diffusion des données.<sup>16</sup>

**Directive:** Un système ESEC fonctionnel comprend habituellement au moins trois parties prenantes principales – le responsable de l'enregistrement des faits d'état civil, le bureau national de statistiques et le secteur de la santé. D'autres organismes peuvent également avoir un rôle, comme le pouvoir national de gestion de l'identité. Le rôle de chaque partie prenante sera probablement établi et régi par différentes réglementations par l'entremise d'un ou de plusieurs organismes gouvernementaux. Énumérez toutes les institutions gouvernementales pertinentes selon les catégories indiquées ci-dessous, ainsi que leurs rôles et responsabilités par rapport au système ESEC, le cas échéant. Résumez les principales dispositions de la législation proscrite pertinente qui définit le rôle de l'organisme ou des organismes avec les fonctions clés du système ESEC.

	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Organismes d'état civil					

<sup>16</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 40(a) et (b).



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Organismes statistiques					
Organismes de santé					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Organismes d'identification					
Autres organismes					

#### 4. Pouvoir d'établissement des règles

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les lois en matière d'ESEC doivent habiliter un ou plusieurs organismes gouvernementaux centraux pour être responsable(s) pour l'établissement de normes par l'entremise d'élaboration de règles pour la conception et l'exécution des diverses opérations du système ESEC, y compris la notification, l'enregistrement et la certification de faits d'état civil, et la collecte, l'analyse et la production subséquentes de statistiques de l'état civil.<sup>17</sup> En général, il est préférable de laisser une marge de manoeuvre suffisante dans l'élaboration de règles pour permettre au système de répondre aux processus et aux besoins en constante évolution.

**Directive:** Décrivez tout pouvoir de réglementation de l'organisme central, ou des organismes centraux, de superviser les activités du système ESEC, y compris : réorganiser les bureaux d'enregistrement; préparer ou approuver les modèles de déclaration ou les documents d'enregistrement officiels; émettre des directives et des procédures d'exploitation normalisées pour améliorer les activités et l'efficacité des officiers d'état civil locaux; et prendre part à la production de statistiques de l'état civil en coopération avec le bureau de statistiques national.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Organismes d'état civil					

<sup>17</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 40(e).



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Organismes statistiques					
Organismes de santé					



	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Organismes d'identification					
Autres organismes					

## 5. Coordination

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** De nombreuses parties prenantes participent à un système ESEC; il est donc important d'avoir un mécanisme de coordination pour leurs activités. Une coordination et une collaboration étroites à l'échelle des organismes gouvernementaux contribuent à la production de statistiques opportunes et exactes, préviennent les chevauchements dans les responsabilités, les erreurs ou les omissions, et veillent à ce que les concepts, les définitions et les classifications soient conformes à l'échelle nationale.<sup>18</sup> Cela devrait prendre la forme d'un comité de coordination interorganismes composé de fonctionnaires des organismes concernés par le système ESEC, qui doit se rencontrer au moins une fois par an pour examiner toutes questions susceptibles d'avoir des incidences sur les organismes.<sup>19</sup> Les méthodes de coordination doivent également être incluses dans la législation (notamment, habiliter un seul organisme public pour coordonner les activités des parties prenantes en matière d'ESEC et obliger les parties prenantes à collaborer avec l'entité coordonnatrice). Tout mécanisme de coordination doit être établi de manière permanente, se rencontrer régulièrement, et avoir un statut légal.<sup>20</sup>

Il peut également y avoir de la coordination sur des sujets précis. Par exemple, un groupe de travail national sur la mortalité peut jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'exhaustivité et la qualité des données sur la mortalité, ce qui est essentiel à la prise de décisions en matière de santé publique (efforts pour améliorer l'exhaustivité, l'introduction et la mise en oeuvre d'un formulaire normalisé international pour le certificat médical de la cause de décès, l'utilisation de l'autopsie verbale, la formation sur la certification médicale de la cause de décès, la réduction des codes mal définis ou inutiles; introduction du codage automatisé, etc.). De même, un comité sur les autopsies verbales peut jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'exhaustivité et de la qualité des données sur les causes de décès.

**Directive:** Décrivez les mécanismes de coordination dans le pays, et indiquez s'ils sont permanents ou temporaires, ainsi que tous les autres détails pertinents se rapportant à la coordination du système ESEC. Si l'information est connue, indiquez si les différents comités sont actifs et à quelle fréquence ils se réunissent. Si un comité ou un groupe de travail existe, il est probable qu'il a été formé en vertu d'une directive interne ou d'un accord interorganisme (comme un protocole d'entente), plutôt que dans le cadre de la législation.

<sup>18</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 41 et 48.

<sup>19</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 52, et 319 à 322.

<sup>20</sup> Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Page 29, paragraphe 270.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Un seul organisme qui dirige la coordination.					
Comité inter-organismes en matière d'ESEC					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Groupe de travail sur la mortalité ou groupe équivalent					
Comité sur les autopsies verbales ou comité équivalent					
Autres mécanismes de coordination					

## 6. Recursos

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Le fonctionnement continu et efficace du système ESEC nécessite des ressources financières suffisantes; le cadre juridique doit donc inclure des dispositions pour garantir le financement durable du système ESEC (et de ses parties prenantes principales) par l'entremise de budgets nationaux ou infranationaux.<sup>21</sup>

**Directive:** Décrivez le cadre juridique se rapportant aux fonds engagés et aux autres ressources pour les fonctions liées au système ESEC des parties prenantes principales, y compris le montant et la durée du financement. Accordez une attention particulière aux organismes qui sont responsables pour financer différents aspects du travail, y compris la dotation et les autres dépenses pour les bureaux d'enregistrement de l'état civil locaux.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Organismes d'état civil					

21 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. P. 18, paragraphe 72.

	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Organismes statistiques					
Organismes de santé					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Organismes d'identification					
Autres organismes					

# 04

---

## Chapitre

### Structure organisationnelle pour l'enregistrement des faits d'état civil

**Pourquoi est-ce important?** La structure organisationnelle du bureau d'enregistrement de l'état civil définit comment ses activités principales – y compris la notification, l'enregistrement et la certification des faits d'état civil – sont réalisées. Dans les pays où la structure est mal définie, il est moins probable d'avoir une inscription continue, permanente, obligatoire et universelle des faits d'état civil au sein des populations.

## 7. Rôles et responsabilités de l'officier d'état civil national

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Il y a une grande variété quant à la manière dont les pays organisent et structurent leurs bureaux d'état civil. En fonction des structures judiciaires, politiques et administratives d'un pays, ainsi que de ses traditions, le système ESEC peut être soit centralisé (p. ex. un ou plusieurs organismes centraux avec des bureaux locaux), soit décentralisé (p. ex. organismes créés par des lois d'état, de province ou de district, etc.).<sup>22</sup> Peu importe si le système est centralisé ou décentralisé, il y aura un rôle pour les organisations ou les organismes nationaux. Dans le cas d'un système centralisé, un organisme central doit être responsable et habilité pour superviser les activités du système ESEC et être autorisé à émettre des directives ou des règlements à cet égard. Dans les deux cas, il doit y avoir un organisme à l'échelle nationale pour faire respecter les normes minimales ou pour travailler en collaboration avec les bureaux décentralisés pour veiller à des pratiques et à des procédures généralement uniformes.<sup>23</sup>

Le bureau d'enregistrement de l'état civil national doit être responsable, au minimum : de la gestion et de l'inspection des services d'enregistrement et de certification; de la participation à la rédaction des règles et des directives; de l'évaluation du niveau de couverture et de l'établissement des limites pour les bureaux locaux; de l'embauche, de la gestion et de la formation du personnel; de la gestion des ressources physiques et de la technologie; de la résolution des incidents et des recours; de la promotion des exigences d'enregistrement auprès du public; de l'échange d'information avec les autres organismes; et du maintien en lien sûr des archives.<sup>24</sup>

Les opérations d'enregistrement de l'état civil comprennent : l'enregistrement des faits d'état civil; le stockage, la conservation et la recherche des actes d'état civil; l'émission de copies certifiées conformes d'actes d'état civil; la communication des informations sur les faits d'état civil; et la fourniture de renseignements à d'autres organismes publics.<sup>25</sup> Ce sont les activités clés requises pour effectuer les fonctions juridiques et statistiques décrites ci-dessus. Idéalement, le pouvoir et la responsabilité par rapport à ces activités doivent être décrits de manière suffisamment large pour permettre des changements aux processus, au besoin.

Le volume de travail dans la plupart des pays exigera que l'officier d'état civil national (officier principal, directeur général ou l'équivalent) délègue des pouvoirs à d'autres pour agir en son nom. Ce rôle doit absolument avoir une fondation juridique solide; il nécessite également une surveillance et de l'intégrité. Des précautions particulières sont nécessaires pour décider des tâches qui seront déléguées et pour garantir une supervision adéquate.

**Directive:** Décrivez les activités imparties par le cadre juridique à l'officier d'état civil national, ainsi que les pouvoirs qui peuvent être délégués, s'ils ont été délégués, et comment les fonctions déléguées sont supervisées. La section 3 du chapitre 3, portant sur les rôles et les responsabilités des parties prenantes gouvernementales, a décrit les responsabilités générales de l'organisme de l'état civil. Pour cette section, ciblez l'analyse sur les responsabilités précises du bureau d'enregistrement de l'état civil national.

<sup>22</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 307 à 311.

<sup>23</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 311.

<sup>24</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Page 31, paragraphes 90 à 92.

<sup>25</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 285.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Responsabilités du bureau d'enregistrement de l'état civil national					
Pouvoirs pouvant être délégués par le bureau d'enregistrement de l'état civil national					

## 8. Rôles et responsabilités des officiers d'état civil dans un système décentralisé

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non  N/A

**Remarque :** L'enjeu suivant est seulement pertinent aux systèmes décentralisés. S'il s'agit d'un système centralisé, on peut sauter cette page.

**Pratique exemplaire:** Dans certains pays, il y a un système décentralisé dans le cadre duquel les états ou les provinces ont chacun leur propre système d'enregistrement de l'état civil. Chaque système décentralisé doit correspondre aux grandes divisions administratives, comme les états ou les provinces. Dans la capitale de chaque grande division, un bureau central de l'enregistrement de l'état civil doit être établi pour diriger et surveiller le travail d'enregistrement de l'état civil de la division.<sup>26</sup>

**Directive:** Le cas échéant, décrivez les rôles et les responsabilités de ces pouvoirs d'enregistrement de l'état civil décentralisés, ainsi que les services auxquels on peut avoir accès à chaque niveau du système décentralisé.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Responsabilités des bureaux d'enregistrement de l'état civil décentralisés					

<sup>26</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. P. 22, paragraphe 87d; p. 23, paragraphe 90. Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Pages 23 à 25.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Pouvoirs pouvant être délégués par les bureaux d'enregistrement de l'état civil décentralisés					
Emplacements des bureaux décentralisés correspondant à des emplacements des grandes divisions administratives					

## 9. Rôles et responsabilités de l'officier d'état civil local aux bureaux d'enregistrement primaires

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Que le système soit centralisé ou décentralisé, les officiers d'état civil locaux agissent comme responsables pour l'enregistrement primaire.<sup>27</sup> Ces officiers locaux doivent être suffisamment habilités pour permettre un accès universel aux services. L'accès aux services d'enregistrement est un facteur clé ayant une incidence sur l'exhaustivité de l'enregistrement, mais il exige de réfléchir aux services à déléguer et à qui, ainsi qu'à la façon de mettre en oeuvre la surveillance.<sup>28</sup>

L'officier d'état civil local doit être autorisé par la loi à enregistrer les faits d'état civil. Les devoirs et responsabilités de l'officier d'état civil local doivent inclure : enregistrer des renseignements concernant les faits d'état civil sur la base de procédures établies; faire respecter la réglementation sur l'enregistrement des faits d'état civil; veiller à ce que les faits consignés dans chaque acte de l'état civil soient exacts et complets; tenir à jour les registres; établir des bulletins statistiques à temps; délivrer sur demande des copies certifiées conformes des actes de l'état civil; et sensibiliser le public par rapport à l'enregistrement.<sup>29</sup>

**Directive:** Décrivez le cadre juridique pour les bureaux locaux, y compris les services localisés et l'organisme gouvernemental qui assure la prestation de ces services. Décrivez le pouvoir d'enregistrement des officiers de l'état civil, et indiquez s'ils sont en mesure de déléguer ce pouvoir.

27 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Page 24, paragraphe 95; Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Pages 23 à 25.

28 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Page 24, paragraphe 95; page 25, paragraphes 98 et 99; Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Pages 23 à 25.

29 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 328 à 334; Nations Unies, Manuel, Élaboration d'un cadre juridique. Page 25 paragraphe 99; Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1991. Page 25, paragraphe 162.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Responsabilités des bureaux d'enregistrement de l'état civil locaux					
Pouvoirs pouvant être délégués aux bureaux d'enregistrement de l'état civil locaux					

## 10. Emplacements des bureaux d'enregistrement de l'état civil primaires

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Chaque zone d'enregistrement primaire est la circonscription confiée à un officier d'état civil local et devrait correspondre aux petites divisions administratives du pays, mais on peut ajuster les limites des zones au besoin en fonction de la population, des ressources, de l'accessibilité, du niveau d'alphabétisation, et de la simplicité de l'enregistrement. Chaque zone d'enregistrement doit être gérée par un officier d'état civil local et être facilement accessible par le public.<sup>30</sup>

Des unités secondaires d'enregistrement peuvent être établies dans certains lieux où le nombre de faits d'état civil est suffisamment important pour justifier une unité supplémentaire, comme les bureaux d'enregistrement de l'état civil situés dans des installations de soins de santé.<sup>31</sup> Dans les cas où la distance et le relief posent problème, les officiers d'état civil locaux doivent être autorisés à se déplacer dans leur district pour saisir régulièrement les faits d'état civil qui sont survenus depuis de la dernière visite.<sup>32</sup> On doit également permettre les unités mobiles.<sup>33</sup>

**Directive:** Décrivez la portée géographique des zones d'enregistrement primaires, et indiquez si des unités d'enregistrement secondaires et mobiles sont permises. Si l'information est connue, indiquez si les zones d'enregistrement primaires sont réparties géographiquement de manière à permettre à toutes les personnes du pays d'y avoir un accès raisonnable.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Zones d'enregistrement primaires correspondant aux petites divisions administratives					

30 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 340 à 346.

31 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 347.

32 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 329.

33 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 348.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Établissement d'unités d'enregistrement secondaires					
Unités d'enregistrement mobiles autorisées					
Zones d'enregistrement primaires raisonnablement accessibles à toutes les personnes du pays					



## 11. Contrôle national ou loi type ou uniforme

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les pays ayant un système décentralisé pour l'enregistrement de l'état civil doivent adopter des dispositions et des procédures juridiques uniformes pour l'enregistrement de l'état civil. En général, les pays ayant des systèmes décentralisés doivent avoir des procédures qui décrivent une loi type ou uniforme, et ses règlements connexes, de sorte que chaque grande division administrative puisse promulguer ses propres lois et règlements pour qu'ils se conforment étroitement au modèle recommandé.<sup>34</sup>

Les systèmes centralisés fourniront des directives aux bureaux locaux, mais peuvent accorder une certaine flexibilité et discrétion aux officiers d'état civil locaux.<sup>35</sup>

**Directive:** Indiquez si le pouvoir central d'enregistrement de l'état civil a émis des cadres types ou uniformes ou des systèmes décentralisés, ainsi que tous les règlements et directives se rapportant à l'adoption du cadre type. Pour les systèmes centralisés, indiquez si le bureau central d'enregistrement de l'état civil a émis des règlements, des procédures d'exploitation normalisées ou des manuels de formation. Décrivez l'étendue des directives à l'intention des officiers d'état civil locaux et la latitude qui leur est accordée. Pour un ou l'autre des systèmes, indiquez s'il y a des différences régionales entre les différentes administrations.

<sup>34</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 49, et 317 et 318.

<sup>35</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Page 26, paragraphes 100 à 102; Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Page 25.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Pour les systèmes centralisés, il doit y avoir des règlements uniformes ou des procédures d'exploitation normalisées.					
Pour les systèmes décentralisés, il doit y avoir une loi type ou uniforme à l'échelle nationale.					

## 12. Aptitude des officiers d'état civil

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Des exigences précises régissant l'aptitude des officiers d'état civil doivent être clairement définies, car les officiers d'état civil détiennent d'importants pouvoirs quant à assigner une identité juridique à la naissance et à fermer cette identité juridique au décès. Les officiers d'état civil peuvent également percevoir des frais directement, ce qui les rend vulnérables à des allégations de corruption. Par conséquent, il est important qu'il y ait un cadre juridique solide qui régit les exigences et les qualifications pour un officier d'état civil, la bonne conduite d'un officier d'état civil, et la manière dont ils sont nommés. Les officiers d'état civil doivent être des agents à temps plein, avoir un statut de fonctionnaire et être justement rémunérés.<sup>36</sup> Le bureau central doit effectuer des inspections régulières des officiers d'état civil locaux.<sup>37</sup> Il doit y avoir des sanctions précises pour omission d'exécution des tâches, ainsi que des incitatifs pour encourager les officiers d'état civil locaux à s'acquitter de leurs fonctions.<sup>38</sup> Il doit y avoir des procédures et des sanctions claires pour les cas d'inconduite volontaire par les officiers d'état civil locaux, y compris les enregistrements frauduleux ou les divulgations inappropriées.<sup>39</sup>

**Directive:** Décrivez le cadre juridique se rapportant aux sujets liés aux qualifications, à l'aptitude et à l'état civil des officiers d'état civil, ainsi que les procédures précisées pour surveiller, récompenser et corriger la conduite des officiers d'état civil.

	Citation to specific provisions of responsive legislation	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Règles régissant la bonne conduite de l'officier d'état civil					

<sup>36</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Page 25, paragraphe 98.

<sup>37</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 335.

<sup>38</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 338 et 339.

<sup>39</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 326.



	<b>Citation to specific provisions of responsive legislation</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Qualifications des officiers d'état civil					
Statut de fonctionnaire à temps plein et rémunération juste					



	<b>Citation to specific provisions of responsive legislation</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Inspections régulières par le bureau central					
Sanctions pour le défaut de s'acquitter de ses tâches					



	<b>Citation to specific provisions of responsive legislation</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Sanctions précises pour inconduite volontaire					
Autres incitatifs pour les officiers d'état civil					

### 13. Processus pour communiquer de l'information entre les bureaux d'enregistrement de l'état civil locaux et national

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Il doit y avoir une désignation claire du registre définitif, par exemple registre centralisé de l'état civil, registres locaux, et les procédures de transfert d'information entre eux. Le cadre juridique doit être clair quant à la source définitive d'information par rapport au fait d'état civil, par exemple le registre centralisé, avec suffisamment de flexibilité pour utiliser des registres électroniques. Le cadre doit également permettre l'utilisation de registres locaux pour faciliter la décentralisation et des échéances fixes pour le transfert d'information du registre local au registre centralisé. Ce cadre doit couvrir la livraison de copies de registres ou la compilation de rapports provenant du registre de tous les faits d'état civil qui surviennent dans le territoire de l'agent de déclaration pendant la période visée.<sup>40</sup>

Les officiers d'état civil locaux doivent pouvoir émettre des certificats d'enregistrement à des fins juridiques, administratives et autres. L'information nécessaire pour les certificats peut être contenue dans ce registre local, un autre registre local, ou dans le registre central. Par conséquent, des mesures doivent être prises pour accélérer le traitement et le partage d'information afin de faciliter la communication directe et officielle entre les différents registres.<sup>41</sup>

**Directive:** Décrivez le cadre juridique se rapportant aux registres centralisés et locaux, et le transfert d'information entre eux. Indiquez toutes les dispositions du cadre qui pourraient empêcher l'utilisation de registres électroniques.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Processus clair pour le transfert d'information des registres locaux au registre définitif					

40 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Page 23, paragraphe 93.

41 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 11 et 12, paragraphe 42.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Processus avec un échéancier clair					
Bureaux locaux en mesure de fournir des copies certifiées conformes de l'information du registre définitif					

# 05

---

## Chapitre

### Technologie et sécurité

**Pourquoi est-ce important?** Il y a des avantages marqués à intégrer la technologie de l'information (TI) aux systèmes d'enregistrement de l'état civil, y compris une meilleure couverture et l'accès aux services d'enregistrement de l'état civil. Toutefois, la transmission électronique et le stockage de renseignements personnels nominatifs posent des problèmes de protection des renseignements personnels et de sécurité, notamment l'accès non autorisé et la mauvaise utilisation de l'information. Les pays qui font la transition vers les systèmes électroniques doivent s'assurer que des restrictions appropriées sont en place pour protéger la vie privée des individus.

## 14. Technologie

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** L'utilisation d'ordinateurs, de tablettes et d'autres appareils électroniques doit être permise pour la collecte de données sur les naissances, les décès et les causes de décès, et il doit être permis de transmettre ces données au moyen de la technologie mobile ou de l'Internet entre les organismes publics et les autres entités autorisées.<sup>42</sup> Les signatures électroniques (ou les identifiants uniques au lieu de signatures) doivent être expressément permises pour faciliter la collecte électronique d'information, l'enregistrement des faits d'état civil, et la délivrance de certificats.<sup>43</sup>

**Directive:** Décrivez toute loi se rapportant à la numérisation des renseignements d'ESEC. Décrivez les lois concernant l'utilisation permise ou interdite de la technologie (p. ex. ordinateurs, tablettes, téléphones, ou autres appareils) pour recueillir et transmettre des données se rapportant aux naissances, aux décès ou aux causes de décès. S'il n'existe pas de loi se rapportant précisément aux renseignements d'ESEC, décrivez toutes les lois concernant l'utilisation ou l'interdiction d'utilisation de la technologie dans d'autres contextes qui pourraient être appliquées par analogie.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Données recueillies par le gouvernement					

42 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 378, 381 et 382.

43 Communauté du Pacifique, Legislation for Civil Registration and Vital Statistics in the Pacific: Best Practice Guidelines and Examples (Nouméa, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2016. P. 46



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Données partagées entre organismes gouvernementaux					
Données partagées avec les personnes intéressées (certificats numériques)					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Enregistrement en ligne (système de services cybergouvernementaux)					
Utilisation permise de signatures électroniques (ou d'identifiants uniques au lieu de signatures)					

## 15. Sécurité des renseignements numériques sensibles

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** De plus en plus, des données sont recueillies et transmises au moyen de la technologie mobile ou de l'Internet. La technologie peut rendre un système ESEC plus efficace et doit être permise pour la collecte, la transmission et le stockage de données d'ESEC; toutefois, elle soulève des préoccupations quant à la sécurité des renseignements personnels de nature délicate.<sup>44</sup>

**Directive:** Décrivez les lois se rapportant à la transmission sécurisée des données au moyen des réseaux mobiles ou de l'Internet, y compris toutes les exigences liées au chiffrement. S'il n'existe pas de loi se rapportant précisément à la sécurité des renseignements d'ESEC, décrivez toutes les lois concernant l'utilisation ou l'interdiction d'utilisation de la technologie dans d'autres contextes qui pourraient être appliquées par analogie. Décrivez le cadre juridique pour permettre l'utilisation légitime de données par des universitaires et d'autres membres du public pour le bien du pays, tout en protégeant les données personnelles de nature délicate.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Chiffrement et sécurité des données pour les données transmises et stockées de manière numérique					

<sup>44</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les ressources suivantes : Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement de l'état civil et de statistiques de l'état civil : Informatisation, New York, 1999; Harbitz, M., Gregson et K., Toward Universal Birth Registration: A Systemic Approach to Application of ICT, Banque interaméricaine de développement et UNICEF, 2015.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Systemes en place pour garantir le stockage, l'archivage et des copies de secours de l'information numérique					

# 06

---

## Chapitre

### Principaux enjeux liés à l'enregistrement

**Pourquoi est-ce important?** L'enregistrement est la base d'une identité juridique et facilite l'accès à des services clés pour la population, comme l'éducation et les soins de santé. Le processus d'enregistrement complet des faits d'état civil, particulièrement les naissances et les décès, est essentiel au respect des droits de la personne et à de meilleurs résultats en santé.



## 16. Application universelle

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** La loi doit exiger que l'autorité d'état civil enregistre toutes les naissances et tous les décès, et qu'il garde les morts foetales dans un registre distinct à des fins statistiques. Conformément aux principes de l'ONU pour un système ESEC, l'enregistrement doit être inclusif et obligatoire, et doit saisir tous les faits d'état civil qui surviennent dans toutes les régions géographiques et pour tous les groupes de population du pays.<sup>45</sup>

**Directive:** Indiquez si l'enregistrement est obligatoire, et le cas échéant, pour qui. Indiquez si la réglementation s'applique à tous les faits d'état civil qui surviennent dans le pays. Examinez toutes les formes de discrimination qui pourraient survenir, y compris la discrimination fondée sur la géographie, la race, l'appartenance ethnique ou la religion; les populations nomades, déplacées, indigènes ou autochtones; réfugiés ou demandeurs d'asile dans le pays; citoyens de pays étrangers qui sont nés dans le pays; travailleurs temporaires; toutes autres caractéristiques. Indiquez si la réglementation s'applique aux citoyens du pays qui habitent à l'étranger, et le cas échéant, comment. Examinez si la réglementation exige que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour enregistrer les personnes qui pourraient ne pas autrement être capables de le faire, comme les personnes handicapées, les personnes qui parlent d'autres langues, et les personnes qui vivent dans des régions éloignées.

<sup>45</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 34.

		<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
<b>Naissance vivante</b>	Obligatoire pour tous					
	Peu importe la race, le sexe, la religion, l'origine ethnique ou le groupe de population					
	Peu importe la nationalité, la résidence, ou le statut de réfugié ou de demandeur d'asile					
	Peu importe la zone géographique					
	Peu importe les objections de la personne ou de la famille					
	Peu importe les autres caractéristiques					

		<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
<b>Décès</b>	Obligatoire pour tous					
	Peu importe la race, le sexe, la religion, l'origine ethnique ou le groupe de population					
	Peu importe la nationalité, la résidence, ou le statut de réfugié ou de demandeur d'asile					
	Peu importe la zone géographique					
	Peu importe les objections de la personne ou de la famille					
	Peu importe les autres caractéristiques					

		<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
<b>Mort foetale</b>	Obligatoire pour tous					
	Peu importe la race, le sexe, la religion, l'origine ethnique ou le groupe de population					
	Peu importe la nationalité, la résidence, ou le statut de réfugié ou de demandeur d'asile					
	Peu importe la zone géographique					
	Peu importe les objections de la personne ou de la famille					
	Peu importe les autres caractéristiques					



		<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
<b>Autres considérations</b>	Citoyens vivant à l'étranger					
	Personnes handicapées					
	Personnes dans les régions éloignées					
	Personnes qui parlent des langues autochtones					
	Personnes qui parlent des langues étrangères					

## 17. Définition d'un fait d'état civil et d'autres termes clés

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Des définitions claires sont requises pour établir un système permettant de recueillir des données de grande qualité. Les définitions doivent être conformes aux normes internationales de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS); cela aidera les pays à faire un suivi des progrès en matière de développement et à satisfaire aux exigences de déclarations internationales.

La définition de l'ONU d'une « naissance vivante » est la suivante : « La naissance est l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de la conception qui après cette séparation, respire ou manifeste tout autre signe de vie, tel que battement du coeur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté, que le cordon ombilical ait été coupé ou non et que le placenta soit ou non demeuré attaché. »

La définition des Nations Unies d'un « décès » est la suivante : « Disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales sans possibilité de réanimation). » Cette définition ne comprend donc pas la mort foetale.

La « mort foetale » est définie par l'OMS comme le « décès d'un produit de conception lorsque ce décès est survenu avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la grossesse. Le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation, le fœtus ne respire ni ne manifeste aucun autre signe de vie, tel que battement de coeur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle volontaire. »

Faire un suivi des mortinaissances et des autres morts foetales est important aux fins de santé publique; certains pays gardent donc un registre distinct des morts foetales, y compris les mortinaissances. Ces morts foetales sont enregistrées séparément; les mortinaissances et les autres morts foetales ne doivent pas être inscrites dans le registre des naissances comme elles n'ont pas d'incidence sur l'état civil. Les pays doivent faire la distinction entre une mortinaissance, qui doit être inscrite dans le registre des morts foetales, et les décès d'enfant, où il y a une naissance mais un décès peu après, qui sont enregistrés dans les registres de naissances et de décès.

Les fœtus morts qui pèsent plus de 500 grammes à la naissance (et après 22 semaines complètes de gestation, ainsi que les fœtus dont la taille de la tête au talon est de 25 centimètres ou plus, si le poids est inconnu) doivent être enregistrés. À des fins statistiques, les termes comme « avortement », « mort foetale précoce » et « mort foetale tardive » doivent être remplacés par un poids précis.<sup>46</sup>

**Directive:** Incluez la définition de chaque fait d'état civil contenu dans le cadre juridique du pays. Remarque : Des définitions pour les faits d'état civil sont également présentées dans la section 2 du chapitre 3. Pour les besoins de cette section, accordez une attention particulière à déterminer si les définitions, lorsque lues ensemble, sont cohérentes, et si les définitions de vie et de décès créent d'autres problèmes juridiques. Indiquez si le cadre juridique aborde l'enregistrement (ou non) des morts foetales et des mortinaissances et le cas échéant, de quelle manière. S'il y a d'autres définitions clés, notez-les après dans une rangée distincte et indiquez si elles sont conformes aux définitions des Nations Unies, et si elles favorisent ou retardent autrement les travaux d'enregistrement.

<sup>46</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 2, note de bas de page 3.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Naissance vivante					
Décès					
Mort foetale					
Autres termes clés					

## 18. Information minimale requise pour l'enregistrement

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les Nations Unies recommandent que de l'information minimale soit recueillie pour l'enregistrement des naissances, des décès et des morts foetales. En plus de l'information requise pour enregistrer un fait d'état civil, des renseignements supplémentaires sont recommandés pour des fins de santé publique, à inclure dans les rapports statistiques en vue d'améliorer les analyses liées à la santé publique.<sup>47</sup> Pour les fins juridiques et administratives, les éléments de données supplémentaires qui doivent être saisis pour l'enregistrement des faits d'état civil doivent être clairement énumérés dans le registre.<sup>48</sup> Idéalement, la réglementation ne doit pas prescrire le format précis des registres – contrairement aux éléments de données à saisir – comme cela pourrait être trop contraignant. (Pour obtenir davantage de renseignements sur l'information requise pour l'enregistrement de chaque fait d'état civil, consultez la feuille de travail concernant les pratiques exemplaires en matière d'information minimale pour l'ESEC, à la prochaine page.)

**Directive:** Indiquez s'il faut saisir de l'information dans le registre et les formulaires connexes afin d'enregistrer un fait d'état civil, et si de l'information est nécessaire aux fins d'inclusion dans le rapport statistique. En ce qui concerne le type du décès et la cause de décès, décrivez exactement quelle information doit être fournie. Indiquez quels éléments de données sont inclus dans les données administratives consignées pour l'enregistrement de chaque fait d'état civil. Déterminez si les éléments de données et le formulaire requis sont trop contraignants.

Afin de comparer les différentes exigences aux pratiques exemplaires, remplissez la feuille de travail supplémentaire à la page suivante.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Naissance vivante					

<sup>47</sup> Recommandations des Nations Unies, paragraphe 66, tableau III.1.

<sup>48</sup> Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil. Volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Page 31.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Décès					
Mort foetale					

**18A. Feuille de travail : Information minimale requise pour l'enregistrement**

	Pratique exem- plaire : Naissance vivante	Pratique actuelle : Naissance vivante	Pratiques exem- plaires : Mort foetale	Pratique actuelle : Mort foetale	Pratiques exem- plaires : Décès	Pratique actuelle : Décès
<b>Caractéristiques de l'événement [●=Obligatoire, ○=Recommandé]</b>						
Date, (heure) et lieu de l'enregistrement	●		●		●	
Date, (heure) et lieu de l'événement	●		●		●	
Personne ayant assisté l'accouchée	●		○		●	
Type d'endroit où est survenue l'occurrence (hôpital, domicile, etc.)	○		○		○	
Type de naissance (c'est-à-dire accouchement simple ou multiple, jumeaux, triplés, etc.)	●		○			
Cause du décès			○		●	
Type du décès					○	
Une autopsie a-t-elle été effectuée pour déterminer la cause du décès?					○	
Le décès est-il survenu pendant la grossesse, l'accouchement ou le puerpérium?					○	
Certificateur			○		●	
<b>Caractéristiques du nouveau-né ou du fœtus [●=Obligatoire, ○=Recommandé]</b>						
Sexe	●		●			
Poids à la naissance	●		○			
Naissance dans les liens du mariage			○			
<b>Caractéristiques de la mère, du père ou du défunt [▼=Mère (O), ▽=Mère (R); ▲=Père (O), △=Père (R); ■=Défunt (O), Défunt (R)]</b>						
Date de naissance	▼/▲		▼/▲		■	
Sexe	-/-		-/-		■	
Statut matrimonial	▼/▲				■	
Accréditation scolaire	▼/▲		▽/△		□	
Niveau d'alphabétisation	▽/△		▽/△		□	
Groupe ethnique ou national	▽/△		▽/△		□	



	Pratique exemplaire : Naissance vivante	Pratique actuelle : Naissance vivante	Pratiques exemplaires : Mort foetale	Pratique actuelle : Mort foetale	Pratiques exemplaires : Décès	Pratique actuelle : Décès
Statut au regard de l'activité économique	▽/△		▽/△		<input type="checkbox"/>	
Occupation habituelle	▽/△		▽/△		<input type="checkbox"/>	
Naissance enregistrée ou non	▽/△		▽/△		<input type="checkbox"/>	
Naissance dans les liens du mariage*					<input type="checkbox"/>	
Lieu de résidence habituel					<input type="checkbox"/>	
Lieu de résidence habituel de la mère*	▼/▲		▼/▲		■	
Durée de la résidence à l'endroit actuel					■	
Lieu de résidence précédent	▼/△		▽/△		<input type="checkbox"/>	
Lieu ou pays de naissance	▽/△		▽/△		<input type="checkbox"/>	
Date des dernières menstruations	▼/△		▽/△		<input type="checkbox"/>	
Nombre de visites prénatales	▽		▽			
Mois de la grossesse au cours duquel les soins prénatals ont débuté	▽		▽			
Nombre de bébés vivants qu'a eus la mère au cours de sa vie entière	▽		▽			
Nombre d'enfants vivants qu'a eus la mère au cours de sa vie entière et qui sont toujours en vie	▼		▼			
Nombre de morts foetales qu'a eues la mère au cours de sa vie entière	▽		▽			
Date de naissance du dernier bébé vivant	▼		▼			
Date du mariage	▼		▼			
Fecha del matrimonio	▼		▼			
<b>Renseignements supplémentaires pour l'enregistrement de l'identité légale [●=Obligatoire, ○=Recommandé]</b>						
Nom et prénom	●				●	
Nom et prénom des parents	●				●	
Nationalité	●				●	
Nationalité des parents	●					

\*Pour les décès d'enfants de moins d'un an

	Pratique exemplaire : Naissance vivante	Pratique actuelle : Naissance vivante	Pratiques exemplaires : Mort foetale	Pratique actuelle : Mort foetale	Pratiques exemplaires : Décès	Pratique actuelle : Décès
Identité, signature, et sceau de l'officier d'état civil	●				●	
Document d'identité et données d'enregistrement se rapportant à la naissance					●	
<b>Renseignements supplémentaires pour l'enregistrement administratif [●=Obligatoire, ○=Recommandé]</b>						
Numéro de l'acte	●				●	
Nom du bureau local d'état civil et code géographique	●				●	
Numéro unique d'identification de l'enfant/du défunt	●				●	
Numéro unique d'identification des parents	●					
Nom et prénom du déclarant	●				●	
Numéro unique d'identification du déclarant	○				○	
Lieu de résidence habituel du déclarant	●				●	
Relation du déclarant avec l'enfant/le défunt	●				●	
Documents fournis par le déclarant**	●				●	
Nom(s) et prénom(s) du(des) témoin(s)					●	
Numéro unique d'identification du(des) témoin(s)					●	
Signatures du déclarant et de l'officier local de l'état civil***	●				●	

\*\*Certificat médical délivré par le médecin ou la sage-femme, rapport du coroner, autopsie verbale, certification médicale de la cause du décès

\*\*\*Remarque : Un espace doit être prévu pour des annotations et les timbres officiels.

## 19. Déclarantes

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les actes d'état civil doivent être remplis dès que possible après le fait d'état civil. La méthode la plus simple et la plus rapide pour y arriver est d'exiger que le déclarant fournisse l'information nécessaire peu après que le fait soit survenu.<sup>49</sup> Ce déclarant est la personne qui est légalement tenue de déclarer à l'officier d'état civil l'événement et les détails d'un fait d'état civil dans les délais prescrits.<sup>50</sup> Le déclarant est important car l'officier d'état civil peut seulement enregistrer un fait d'état civil en fonction de la déclaration du déclarant, qu'elle soit verbale ou écrite.<sup>51</sup> La réglementation doit garantir de manière claire et équivoque qu'il y a une seule personne principalement responsable pour jouer ce rôle; toutefois, la réglementation peut désigner des personnes de rechange individuelles.<sup>52</sup> Le déclarant pertinent, en ordre de préférence pour les différents types de faits d'état civil, est indiqué ci-après :<sup>53</sup>

Déclarant	Naissance vivante et mort foetale	Mort infantile	Décès d'une personne adulte
<b>Le chef de l'institution (ou son remplaçant) si l'événement est survenu dans une institution</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
La mère	2	2	--
Le père	3	3	--
Intervenant à l'accouchement	4	--	--
Plus proche parent de la mère	5	4	--
Plus proche parent (par exemple, un conjoint, une conjointe ou un partenaire survivant, un frère, une soeur, le père ou la mère du défunt)	--	--	2
Tout autre adulte ayant connaissance des faits	6	5	3

49 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 281.

50 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 349 et 356.

51 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 351.

52 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 352

53 Il est à noter qu'il y a des écarts d'uniformité dans les documents des Nations Unies. Cette liste provient de Cf. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistiques, New York, 2001. P. 59 Toutefois, d'autres documents sont soit moins contraignants, soit moins uniformes, p. ex. le Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique des Nations Unies, publié à New York, en 2000. Pages 31 et 32, paragraphes 119 à 121; naissances : : page 118, article 67; morts foetales : page 123, article 118; décès d'adultes : page 122, article 107; Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Pages 26 et 27, paragraphes 169 à 172.



Lorsque le fait d'état civil se produit dans un établissement de santé, la démarche la plus efficace consiste à désigner l'établissement en question comme responsable principal de la déclaration du fait.<sup>54</sup> Dans certains cas, particulièrement ceux concernant des morts non naturelles ou des décès qui sont survenus à l'extérieur des installations, les policiers et d'autres responsables ayant connaissance des faits devraient être responsables d'informer l'officier d'état civil de l'événement. Les morts non naturelles et les décès qui surviennent à l'extérieur des installations de soins de santé sont souvent sous-déclarés, car de nombreux systèmes ESEC se fient aux familles (plutôt qu'aux autorités gouvernementales) pour déclarer ces décès. Il faut clairement exiger que quelqu'un autre que les membres de la famille demande une enquête pour les morts non naturelles soupçonnées. L'exigence doit également indiquer qui doit signaler la mort non naturelle soupçonnée, qui doit recevoir cette information, et la procédure à suivre.<sup>55</sup>

Lorsqu'il n'y a pas d'autre déclarant en mesure de signaler les faits d'état civil, tout adulte ayant des connaissances sur le fait doit être requis (ou au moins permis) de déclarer le fait d'état civil. La responsabilité peut être imposée à d'autres fonctionnaires, comme des représentants du gouvernement locaux, des chefs tribaux, des coroners,<sup>56</sup> des médecins examinateurs, ou des travailleurs en santé communautaire. Les acteurs religieux qui pourraient être responsables de déclarer les naissances ou les décès à domicile pourraient inclure les prêtres, les imams ou d'autres qui président les cérémonies de baptême où l'enfant reçoit son nom, ou les funérailles ou les cérémonies d'enterrement. Les directeurs de funérailles pourraient également être tenus de fournir de l'information à l'officier d'état civil en fonction des mentions recueillies au sujet du défunt par le plus proche parent.<sup>57</sup> Les pays doivent s'interroger sur la meilleure façon de veiller à ce que l'information de ces déclarants possibles soit communiquée à l'officier d'état civil – que ce soit par une obligation de déclaration dans un délai imparti ou en tenant un registre qui est transmis à l'officier d'état civil de façon régulière.

**Directive:** Pour chaque fait d'état civil, indiquez les déclarants énumérés, toute hiérarchie, et indiquez s'ils ont l'obligation ou la permission de déclarer le fait d'état civil, ainsi que toutes les procédures particulières pour informer l'officier d'état civil.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Naissance vivante					

54 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 350.

55 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 33 et 34, paragraphes 126 et 128.

56 Bien que les directives des Nations Unies ne fassent pas mention d'exigences selon lesquelles le coroner serait tenu de déclarer les décès non naturels à l'officier d'état civil, la loi type des États-Unis contient une exigence claire à cet effet. Model State Vital Statistics Act et Model State Vital Statistics Regulations (2011). Révision, page 29, lignes 1219 à 1223.

57 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 350, Model State Vital Statistics Act et Model State Vital Statistics Regulations (2011). Révision, page 29, lignes 1219 à 1223.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Décès					
Mort foetale					

## 20. Lieu de l'enregistrement

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Un cadre juridique peut limiter l'enregistrement des faits d'état civil à une zone d'enregistrement primaire dans un endroit précis : 1) le lieu de l'événement, 2) le lieu de résidence habituelle du défunt ou de sa mère ou 3) l'une ou l'autre de ces options. Permettre l'enregistrement au lieu de l'événement, plutôt que d'exiger l'enregistrement au lieu de résidence, devrait faciliter et accélérer l'enregistrement des faits d'état civil. S'il n'est pas pratique de permettre l'enregistrement au lieu de résidence et au lieu de l'événement, il est préférable d'exiger que les faits d'état civil soient enregistrés au lieu de l'événement.<sup>58</sup>

Dans le cas des naissances, même si l'enregistrement est limité au lieu de l'événement, le lieu de résidence habituelle de la mère doit quand même être consigné à des fins statistiques et juridiques.<sup>59</sup>

**Directive:** Describa dónde debe ocurrir el registro de sucesos vitales (p.ej. lugar de residencia vs. lugar de ocurrencia vs. cualquiera)

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Naissance vivante					

<sup>58</sup> Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil. Volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Page 27, paragraphes 177 à 179.

<sup>59</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 358.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Décès					
Mort foetale					

## 21. Délais impartis pour l'enregistrement

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les Nations Unies recommandent que les mêmes procédures et les mêmes délais soient appliqués dans l'ensemble du pays pour l'enregistrement des faits d'état civil. De plus, le délai accordé entre le moment où se produit l'événement d'état civil et le moment de l'enregistrement doit être aussi court que possible afin de faciliter l'enregistrement effectif et précis. Les délais sont souvent de 14 à 30 jours pour l'enregistrement des naissances, et d'environ trois jours pour l'enregistrement des décès, mais varient selon le pays.<sup>60</sup> Une période de grâce pouvant aller jusqu'à un an peut être autorisée dans des circonstances exceptionnelles.<sup>61</sup>

**Directive:** Décrivez les délais pour l'enregistrement opportun. Prêtez attention à déterminer si différentes parties prenantes ont différents délais. Indiquez qui, le cas échéant, a le pouvoir de modifier ces délais, et dans quelles circonstances Remarque : Les enregistrements tardifs et en retard sont abordés à la section 25 du chapitre 3.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Naissance vivante					

60 Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil. Volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Pages 27 et 28; paragraphes 180 à 184.

61 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 363.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Décès					
Mort foetale					

## 22. Coût de l'enregistrement

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Selon les principes des Nations Unies pour un système d'enregistrement, il est recommandé qu'il soit gratuit d'enregistrer une naissance, un décès ou une mort foetale.<sup>62</sup> Le paiement de frais pour enregistrer ces faits d'état civil avant l'échéance fixée dissuaderait l'enregistrement opportun. Il arrive qu'il n'y ait pas de frais pour enregistrer un fait d'état civil avant le délai imparti, mais qu'il y ait des frais dans le cas d'un enregistrement tardif.

**Directive:** Incluez les détails de tous les frais et délais se rapportant à la notification et à l'enregistrement des faits d'état civil qui sont inclus dans le cadre juridique. Remarque : Les coûts pour la réception de certificats sont analysés à la section 26 du chapitre 3.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Naissance vivante					

<sup>62</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 364.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Décès					
Mort foetale					

## 23. Justificatifs demandés pour l'enregistrement

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les officiers d'état civil doivent demander des justificatifs de la véracité de l'information à enregistrer. Le niveau de preuves ou de justificatifs requis doit être suffisamment contraignant pour fournir une garantie de l'exactitude de l'information sans que ce soit pour autant pénible au point de décourager l'enregistrement.<sup>63</sup> La vérification du fait d'état civil peut être effectuée par des preuves documentaires ou orales. Des preuves documentaires sont toujours préférables, et le type le plus courant de preuve documentaire est une déclaration médicale de naissance, un certificat médical de la cause de décès ou un rapport du coroner. Toutefois, ces documents ne sont pas toujours possibles. Dans de tels cas, on peut avoir recours à des témoins.<sup>64,65,66</sup>

Le domaine de la santé doit être tenu d'émettre des déclarations médicales de naissance – gratuitement – pour tous les accouchements médicalement assistés. Un certificat médical de naissance constitue une preuve documentaire essentielle d'une naissance, qui peut être utilisée pour satisfaire aux exigences de vérification des faits d'état civil. Par conséquent, il est important que les certificats de naissance médicaux soient émis gratuitement dans un format uniforme à l'échelle du pays.<sup>67</sup>

Les documents des Nations Unies reconnaissent que, même si l'information sur la cause de décès est essentielle à des fins de santé publique, elle ne devrait pas être généralement requise pour enregistrer un décès.<sup>68</sup> Toutefois, dans certains pays, une déclaration du « fait du décès » est vérifiée par la délivrance du certificat médical de la cause de décès, qui indique la cause de décès. Cela soulève deux problèmes : si on exige la délivrance d'un certificat médical de la cause de décès comme preuve du fait du décès afin d'enregistrer le décès, les pays pourraient créer par inadvertance une exigence de cause de décès dans le cadre du processus d'enregistrement. De plus, afin de protéger la confidentialité du défunt ainsi que des membres survivants de leur famille, le médecin peut modifier la cause de décès ou falsifier le certificat médical de la cause de décès, si le décès est attribuable à une cause stigmatisée, comme le VIH ou le suicide, ce qui pourrait créer certains biais par rapport aux statistiques sur les causes de décès en vue de l'élaboration de politiques de santé et de la prise de décisions.

**Directive:** Décrivez les documents ou tout autre justificatif requis pour enregistrer un fait d'état civil, dans le délai prescrit. Décrivez toute exigence à l'égard de professionnels du milieu médical ou du secteur de la santé par rapport à l'émission d'un certificat médical de la naissance et de tout paiement requis pour la délivrance de ce certificat. Indiquez si un certificat médical de la cause de décès ou une autre preuve de la cause du décès est requis pour enregistrer un décès (faites une distinction entre les exigences pour les décès médicalement assistés et les décès qui surviennent à domicile).

Les règles locales doivent fournir des directives quant à la façon de déterminer le lieu et le moment du fait d'état civil. Cela serait particulièrement important dans les cas où le fait est survenu sans présence médicale, et sans qu'il n'y ait de témoins fiables. Par exemple, des questions juridictionnelles peuvent se poser avec des décès survenus sans présence médicale, comme dans le cas des personnes qui ont été retrouvées mortes ou qui ont été amenées mortes à une installation de soins de santé.

63 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 365 et 366.

64 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 365, 366 et 368.

65 Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil. Volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Pages 28 et 29, paragraphes 189 à 192.

66 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 371. Pour les enregistrements tardifs ou en retard, la réglementation doit indiquer les preuves documentaires requises qui sont acceptables pour les enregistrements tardifs ou en retard. Voir la section 25.

67 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. P. 33, paragraphe 124.

68 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Page 33, paragraphe 126.



Par défaut, le décès est généralement prononcé soit a) dans un établissement de santé, au moment où un médecin praticien constate le décès, soit b) au moment et à l'endroit où un corps est découvert, peu importe quand le décès est survenu. Les médecins examinateurs, les coroners, ou les médecins légistes peuvent déclarer un lieu et une heure d'occurrence plus exacts après un examen et une enquête plus poussés. Il devrait également y avoir des règles pour déterminer l'heure et le lieu des naissances survenues sans présence médicale, comme dans le cas où un enfant est découvert sans tuteurs connus (enfants abandonnés), ou lorsque le lieu est nécessaire pour déterminer la nationalité. Les enfants sans date et lieu de naissance prouvables sont particulièrement vulnérables, alors le pays doit avoir des règles claires mettant l'accent sur l'intérêt de l'enfant et évitant toute possibilité d'apatridie. Il doit également y avoir des règles pour déterminer le lieu d'occurrence lorsque l'événement se produit à bord d'un véhicule en mouvement, comme une voiture, un train, ou un navire.

	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Naissance vivante					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Décès					
Mort foetale					

## 24. Dispositions concernant l'enregistrement tardif ou en retard

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Un enregistrement tardif survient après l'expiration du délai légal précisé, mais dans les limites de la période de grâce, généralement d'un an après le fait d'état civil.<sup>69</sup> Un enregistrement en retard est effectué après l'expiration de la période de grâce.<sup>70</sup> Les délais pour l'enregistrement des naissances sont souvent de 14 à 30 jours, alors que ceux pour l'enregistrement des décès sont d'environ trois jours, mais varient selon le pays.<sup>71</sup> Alors qu'il faudrait dissuader les enregistrements tardifs afin que les faits d'état civil soient enregistrés en temps opportun, les procédures ne doivent pas être restrictives au point d'empêcher l'enregistrement tardif des événements. Les procédures doivent tenir compte des difficultés pour trouver ou vérifier les données probantes des événements antérieurs tout en maintenant l'intégrité des dossiers.<sup>72</sup>

**Directive:** Décrivez le processus et les échéances pour l'enregistrement tardif ou l'enregistrement en retard d'un fait d'état civil. Indiquez si les droits, les justificatifs requis, ou les autres exigences sont différents selon s'il s'agit d'un enregistrement tardif ou d'un enregistrement en retard. Indiquez si on peut modifier les droits sans mesure législative.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Naissance vivante					

69 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 363.

70 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 369 et 370.

71 Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil. Volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. P. 21, paragraphe 182

72 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. P. 36, paragraphe 135



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Décès					
Mort foetale					

## 25. Copies certifiées conformes des actes d'état civil

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Une des principales responsabilités de l'officier d'état civil est d'émettre des certificats de naissance et de décès qui servent de justificatifs officiels de l'information sur les faits d'état civil indiqués dans le registre.<sup>73</sup> Un certificat est un document, en format papier ou en format électronique, émis par l'officier d'état civil contenant toute l'information exacte qu'on trouve dans l'acte d'état civil d'origine, ou au moins une partie de celle-ci, et qui, une fois émis par l'officier d'état civil, a toute la force et la portée de l'acte d'état civil d'origine.<sup>74</sup> Ces certificats peuvent prendre différentes formes, y compris un imprimé d'ordinateur, une photocopie ou une reproduction de l'acte d'origine, ou un formulaire distinct avec de l'information écrite à la main ou tapée. Selon l'information exigée, le certificat peut contenir toute l'information du registre (formulaire complet ou long) ou peu d'information (formulaire partiel ou abrégé).

Seuls les parties intéressées ou leurs représentants juridiques doivent pouvoir demander des certificats complets. Les formulaires limités, comme l'information contenue dans un certificat en version abrégée, peuvent contenir de l'information du domaine public – comme le nom complet, le nom des parents, le sexe, le lieu et la date de naissance, du mariage et du décès. D'autres renseignements pourraient être confidentiels, et la divulgation à la mauvaise personne pourrait porter atteinte au droit à la vie privée – questions de paternité et de mariage, information sur la cause de décès, etc. Seule la famille immédiate, les époux, les héritiers et les tierces parties avec un intérêt légitime devraient avoir accès à de telles informations délicates.<sup>75</sup> L'officier d'état civil local doit avoir le pouvoir de déterminer la légitimité de telles demandes. Les organismes gouvernementaux peuvent également exiger de tels renseignements aux fins de vérification de la légitimité.

La réception d'un certificat de naissance ou de décès, qui est requis pour accéder à certains services, est souvent un incitatif important pour l'enregistrement. D'autre part, imposer des frais pour un certificat peut décourager l'enregistrement. Les principes des Nations Unies prévoient que la délivrance du certificat d'origine peut être assujettie à des frais,<sup>76</sup> mais d'autres experts recommandent que le premier certificat soit délivré gratuitement.<sup>77,78</sup>

Il est à noter que l'enregistrement des morts foetales sert à des fins statistiques, et non juridiques; par conséquent, des certificats ne doivent pas être délivrés pour les morts foetales.<sup>79</sup>

**Directive:** Indiquez qui peut recevoir des copies certifiées conformes de l'information sur les faits d'état civil contenue dans le registre, les justificatifs demandés pour démontrer l'identité du demandeur et quelle information se trouve sur la copie certifiée, et s'il s'agit d'un formulaire complet ou d'une version abrégée. Incluez des détails sur tous les droits payables en lien avec la réception de la copie certifiée conforme. Faites la distinction entre la copie d'origine et les copies supplémentaires, le cas échéant.

73 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 42 et 43, paragraphes 153 à 158.

74 Model State Vital Statistics Act et Model State Vital Statistics Regulations (2011). Révision, page 4, lignes 140 à 144.

75 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Page 9, paragraphe 37.

76 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 364.

77 UNICEF, Un passeport pour la protection : Guide pour les programmes d'enregistrement des naissances. Chapitre, 1, page 25; Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Le paragraphe 158 à la page 43 permet des frais pour les certificats; Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 364.

78 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Le paragraphe 158 à la page 43 permet des frais pour les certificats; Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 364.

79 Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil. Volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. P. 22, paragraphe 123.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Naissance vivante					
Décès					
Mort foetale					

## 26. Accès lié à l'enregistrement

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** L'enregistrement complet des naissances et des décès sera affecté par la demande des citoyens à l'égard de certificats de naissance et de décès. Lier l'accès aux services clés à l'enregistrement des naissances et des décès peut accroître la demande. Les services clés peuvent inclure les pièces d'identité nationales, les passeports, l'inscription des électeurs, les permis de conduire, l'accès au régime d'assurance maladie national, les permis d'inhumer, l'accès aux pensions (ou aux pensions des proches qui sont décédés), la succession et les autres droits de propriété.<sup>80</sup> Le mariage et le divorce peuvent également être liés à l'enregistrement. Par exemple, un certificat de naissance peut être nécessaire pour prouver l'âge d'une jeune mariée, et le certificat de décès d'un époux peut être requis pour permettre le remariage. Certaines entreprises privées peuvent exiger des certificats pour l'accès aux services, comme l'assurance-vie, les services bancaires, les téléphones cellulaires ou l'accès Internet.<sup>81</sup>

Exiger un certificat pour accéder à des services clés augmentera certainement la demande à l'égard de l'enregistrement d'ESEC, mais des exigences trop sévères peuvent réduire l'accès aux autres services – une conséquence imprévue qui peut violer les droits fondamentaux de la personne non enregistrée. Par exemple, si un certificat de naissance est obligatoire pour l'inscription à l'école, des enfants pourraient être privés d'une éducation si leur famille ne les a pas enregistrés. Le système doit équilibrer ces besoins concurrents.<sup>82</sup>

**Directive:** Déterminez si des documents ou des renseignements d'ESEC sont nécessaires pour accéder à n'importe lequel des services clés indiqués ci-dessus et, le cas échéant, dressez une liste sommaire des documents ou des renseignements requis. Indiquez si l'enregistrement est suffisant pour accéder au service, ou si la personne ou sa famille doit présenter le certificat démontrant que le fait d'état civil est survenu. Dans ces cas, indiquez si les certificats sont obligatoires pour avoir accès aux services, ou si des solutions de rechange sont permises pour accéder au système. Il est à noter que ces règles sont rarement incluses dans la loi d'ESEC, mais qu'elles se retrouvent plutôt dans les lois et les règlements se rapportant au domaine particulier (p. ex. les règles liées aux assurances se trouvent dans les lois et les règlements se rapportant aux assurances). Il est à noter que l'enregistrement des morts foetales sert à des fins statistiques, et non juridiques; par conséquent, il ne devrait pas y avoir de services liés aux morts foetales.

<sup>80</sup> Pour des usages supplémentaires des statistiques de l'état civil pour les particuliers, voir la ressource suivante : Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil, volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Pages 15 et 16, tableau 2.1.

<sup>81</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 20 et 76, paragraphes 82, 204, 206, 212.

<sup>82</sup> UNICEF, Un passeport pour la protection : Guide pour les programmes d'enregistrement des naissances. Chapitre 2, pages 66 et 67.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Acte ou certificat de naissance					
Certificat de décès					
Autre document d'ESEC					

## 27. Autres mesures incitatives et dissuasives pour l'enregistrement

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** En plus des frais et des autres exigences discutés dans les autres sections, le gouvernement peut instaurer d'autres mesures qui encouragent ou découragent l'enregistrement. Le système doit être conçu afin de faire en sorte que l'enregistrement soit le plus rapide, facile et abordable possible, tout en maintenant l'intégrité du système. Des conditions inutiles à l'enregistrement auront un effet dissuasif. Les facteurs dissuasifs à éviter comprennent les frais supplémentaires ou d'autres sanctions administratives ou criminelles, des formulaires multiples ou longs, des déplacements multiples ou longs au bureau d'enregistrement de l'état civil, des heures limitées pour la consultation d'officiers d'état civil ou des justificatifs compliqués à fournir.

Demander de l'information délicate et potentiellement embarrassante comme une condition préalable à l'enregistrement peut également agir comme facteur dissuasif et devrait être évité. Par exemple, exiger de nommer un père dans le cas d'une naissance où la mère est une femme célibataire peut être obstacle majeur à l'enregistrement. Bien qu'il soit préférable que les deux parents soient nommés sur le certificat d'enregistrement (conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant), la législation ne doit pas empêcher l'enregistrement de la naissance d'un enfant si la mère ne peut pas ou ne veut pas nommer le père, ou si le père refuse de reconnaître l'enfant. Exiger la divulgation à un organisme public du statut de citoyenneté, de la nationalité, de l'origine ethnique, de la religion ou d'autres caractéristiques pourrait décourager certains groupes de population.

À l'opposé, l'officier d'état civil peut créer des incitatifs supplémentaires par rapport à l'enregistrement. Ces incitatifs peuvent prendre diverses formes, comme des subventions, des cadeaux en échange de l'enregistrement (comme des trousseaux de nouveau-né), ou l'accès à des services supplémentaires. Les droits d'appellation sont un autre incitatif possible pour l'enregistrement d'une naissance; la loi type des Nations Unies propose que quiconque enregistre la naissance ait le pouvoir de nommer l'enfant, pourvu que le nom choisi par le père, la mère, ou par les deux d'un commun accord, prévaut.<sup>83</sup>

**Directive:** Décrivez toutes les autres mesures qui encouragent ou découragent l'enregistrement d'un fait d'état civil. Indiquez s'il y a des présomptions à l'égard de la paternité en fonction de l'état matrimonial.

<sup>83</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Model State Vital Statistics Act et Model State Vital Statistics Regulations (2011). Révision, page 183, article 74.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Naissance vivante					
Décès					
Mort foetale					

## 28. Actes de l'état civil incomplets, modifications et corrections

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Le cadre juridique doit contenir des dispositions claires pour modifier les actes d'état civil, y compris la correction d'erreurs, les changements de prénom, les inscriptions contestées, les légitimations, les adoptions, et toutes autres circonstances qui changent. Ce processus pourrait être mené judiciairement, afin que l'officier d'état civil n'ait pas à être un juge chargé de sa propre affaire.<sup>84</sup> Les corrections mineures attribuables à des erreurs de saisie et découvertes au moment de l'enregistrement, de l'inhumation ou de la crémation doivent être permises gratuitement.<sup>85</sup>

Dans certaines cultures, on ne donne le prénom à l'enfant qu'à l'occasion de la cérémonie prévue à cet effet. Les pratiques d'enregistrement doivent tenir compte de ces coutumes pour minimiser le nombre de changements de prénom requis, tout en assurant l'enregistrement opportun de la naissance. Pour ce faire, on peut notamment enregistrer la naissance avec un prénom « temporaire » et permettre la délivrance d'un certificat de baptême dans un nombre défini de jours – le nom de l'enfant sera changé à ce moment.<sup>86</sup>

**Directive:** Décrivez les types de modifications que les officiers d'état civil peuvent apporter eux-mêmes et ceux qui peuvent seulement être apportées après une intervention judiciaire ou une ordonnance du tribunal. Décrivez toutes les procédures qui facilitent ou entravent l'appellation tardive d'un enfant à la suite de cérémonies du prénom ou d'autres coutumes semblables, y compris les délais permis et les certificats à délivrer. Notez tout processus pour la légitimation ou l'adoption d'un enfant après l'enregistrement initial de la naissance.

<sup>84</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 410 à 414.

<sup>85</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 364.

<sup>86</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 15 et 16, paragraphe 63; page 71, paragraphe 178.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Naissance vivante					
Décès					
Mort foetale					

## 29. Suivi et évaluation des processus institutionnels

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** L'exhaustivité de l'enregistrement est seulement possible si on fait un suivi de l'obligation juridique de déclarer et d'enregistrer les faits d'état civil, et si on veille à l'application de cette obligation. Il est à noter que système de supervision et de surveillance de soutien serait probablement plus efficace qu'un système d'amendes et de sanctions, en partie parce que l'infrastructure nécessaire pour statuer sur les amendes et les sanctions n'est pas nécessairement disponible (systèmes judiciaires saturés, procédures d'appel, perception des amendes, etc.).<sup>87</sup> En revanche, un bon système de déclaration, de suivi et de rétroaction (par exemple, des rapports réguliers de ceux obligés de déclarer les faits d'état civil, comme les installations de soins de santé, les travailleurs en santé communautaire ou les salons funéraires, qui sont comparés aux registres de naissances et de décès), peut être plus réalisable et efficace.

**Directive:** Décrivez tout système consigné d'amendes, d'incitatifs ou de surveillance pour garantir que les institutions se conforment à l'exigence juridique d'enregistrer les faits d'état civil et de fournir des justificatifs. Incluez une description du système de surveillance et le montant des amendes ou des sanctions, ainsi que les parties assujetties aux amendes ou aux sanctions.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Naissance vivante					

<sup>87</sup> Recommandation des Nations Unies, paragraphe 294.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Décès					
Mort foetale					

# 07

---

## Chapitre

### Grands enjeux pour certifier la cause de décès

**Pourquoi est-ce important?** Comprendre la cause de décès et le type de décès pour chaque décès est essentiel pour garantir que des données de mortalité propres à la cause utilisables sont produites par le système ESEC. Les pays doivent s'efforcer d'avoir une cause de décès et un type de décès exacts et détaillés rattachés à chaque décès enregistré. Des renseignements sur la cause de décès sont nécessaires pour tous les décès dans le pays – que la personne meurt dans un établissement de santé sous la supervision d'un médecin, à domicile de causes naturelles, dans des circonstances violentes ou accidentelles, ou pendant une urgence ou un désastre.

Il est important de comprendre la différence entre le certificat médical de la cause de décès et le certificat de décès émis par l'autorité responsable de l'enregistrement des faits d'état civil. Le certificat de décès émis par l'officier d'état civil après l'enregistrement du décès fournit une confirmation juridique du fait du décès et permet l'héritage et la liquidation de la succession, la délivrance de permis d'inhumer ou de crémation, et tout autre droit conformément aux arrangements juridiques du pays. Le certificat médical de la cause de décès est émis par un professionnel du milieu médical ou un établissement de santé et certifie les faits, la manière et la cause de décès du défunt; cette information est essentielle pour générer des statistiques de l'état civil et pour les politiques publiques de santé.



### 30. Certification obligatoire de la cause de décès

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Il faut attribuer un type de décès et une cause initiale de décès à tous les décès. Le « type de décès » fait allusion à la catégorie de décès : cause naturelle, accident, suicide, homicide, ou cause indéterminée. En revanche, la cause de décès fournit un diagnostic médical et attribue une séquence précise de causes médicales, y compris une cause initiale. Les causes de décès sont « toutes les maladies, affections morbides ou traumatismes ayant soit entraîné la mort soit contribué à celle-ci, ainsi que les circonstances de l'accident ou des actes de violence à l'origine de ces traumatismes. » La cause initiale de décès est définie comme étant « la maladie ou le traumatisme qui a déclenché l'état de morbidité ayant directement provoqué la mort, ou les circonstances de l'accident ou des actes de violence ayant entraîné une blessure mortelle. »<sup>88</sup>

**Directive:** En théorie, il devrait être requis de déterminer la cause de décès avant d'enregistrer le décès, mais les pays devront étudier cette exigence par rapport aux conditions et aux capacités locales. Les décès qui surviennent dans des installations de soins de santé sous la supervision d'un médecin sont ceux pour lesquels il est le plus probable qu'un type de décès et une cause de décès exacts soient attribués. En revanche, on attribue rarement, pour ne pas dire jamais, une cause de décès exacte lorsque celui-ci survient à domicile ou dans la collectivité – particulièrement si le décès est attribuable à des causes naturelles. Il est très important d'avoir de l'information sur les morts non naturelles (p. ex. homicides, empoisonnements, accidents de la route et tous les autres décès de cause externe), comme cette information peut influencer les politiques se rapportant à la consommation de drogues, aux homicides, à la sécurité routière, etc. Dans la plupart des pays, ces décès sont confiés à la police, aux services médicaux-légaux, ou au coroner aux fins d'enquête sur le type de décès et la cause de décès. Par contre, déterminer les causes de décès pendant un désastre naturel ou causé par l'homme, ou toute autre urgence causant un grand nombre de victimes pourrait relever du pouvoir d'un organisme de secours ou d'une unité militaire.

Pour chacune des circonstances de décès indiquées ci-dessous, décrivez si des organismes publics ou autres sont responsables de déterminer la cause ou le type de décès. Indiquez si l'organisme ou l'organisation est tenu par la loi de déterminer la cause de décès et le type de décès pour certains de ces décès, ou pour tous, ou s'il a la discrétion de le faire. Indiquez s'il y a des échéances quant au moment où la certification doit être terminée (p. ex. dans les 24 heures suivant le décès).

La prochaine section portera sur les particuliers autorisés à certifier la cause de décès, alors il ne faut pas inclure cette information ici. Finalement, n'oubliez pas que l'enregistrement de l'état civil a un double objectif : légal et statistique. Il pourrait y avoir des chercheurs qui déterminent la cause de décès pour des raisons strictement statistiques, qui ne sont pas légalement valides, comme une enquête sur les patients atteints du cancer ou du VIH. Pour les besoins de cette section, on s'intéresse seulement aux déterminations de la cause de décès prescrites par la loi – et non aux études statistiques.

<sup>88</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Glossaire.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Surveillance médicale					
Mort dans la communauté naturelle ou à domicile					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Mort violente, accident ou suicide					
Urgence ou catastrophe					
Corps manquant					



### 31. Certificateurs de la cause de décès

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Le certificateur de la cause de décès est la personne habilitée par la loi à certifier la réalité du décès, le type de décès, et la maladie ou le traumatisme particulier ou les autres causes ayant entraîné la mort. Dans le cas d'une mort foetale, les certificateurs attestent seulement du fait du décès – pas du type de décès ou autre information.<sup>89</sup> Les certificateurs peuvent inclure le médecin ou le chirurgien qui a soigné le défunt pendant sa maladie terminale, un médecin praticien qui a examiné le corps après le décès, un coroner ou un autre représentant médical de l'autorité publique, une sage-femme, une infirmière ou toute autre personne qualifiée, ou un profane. Ces personnes doivent avoir le pouvoir et la responsabilité clairs de certifier la cause de décès et le type de décès dans le cadre de leur autorité.<sup>90</sup>

**Directive:** Les certificateurs de la cause de décès sont presque toujours des professionnels de la santé ou des établissements médicaux. Il faut prendre soin de distinguer les certificateurs de la cause du décès des officiers d'état civil qui délivrent les certificats de décès.

Pour chacune des circonstances de décès ci-dessous, indiquez qui a l'autorisation ou l'obligation de certifier la cause de décès. Indiquez s'il y a une définition ou une compréhension claire de qui peut certifier le décès. Par exemple, si des « médecins praticiens » peuvent certifier la cause de décès, notez la définition de « médecin praticien » qui figure soit dans la loi citée ou dans un autre texte de contrôle. Soyez précis au sujet du pouvoir de chaque certificateur et des lacunes dans le système, le cas échéant. Par exemple, si le « médecin traitant au décès » doit certifier les décès en installation, expliquez qui certifierait la cause de décès pour les décès qui surviennent sans présence médicale (par exemple, lorsqu'une personne est déjà décédée à son arrivée à l'hôpital, ou si elle meurt avant d'avoir vu un médecin). Un autre écart pourrait survenir si les médecins dans les hôpitaux publics étaient tenus de certifier les décès, mais que ce n'était pas le cas pour les médecins dans les hôpitaux privés. Pour les décès attribuables à des causes externes (comme des morts violentes ou accidentelles), indiquez quels décès peuvent être certifiés par la police ou d'autres autorités, et lesquels doivent être confiés au médecin légiste, au coroner, ou à un poste équivalent.

89 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 39; Harbitz, M. et K. Kentala, Dictionary for Civil Registration and Identification (2015). Page 13.

90 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 33 et 34.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Mort avec présence médicale					
Mort dans la communauté naturelle ou à domicile					
Mort violente, accident ou suicide					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Urgence ou catastrophe					
Corps manquant					

## 32. Détermination de la cause de décès ou de certification

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Le formulaire normalisé international pour le certificat médical de la cause de décès de l'OMS est le formulaire recommandé pour consigner l'information sur la cause de décès aux fins de certification. Ce formulaire est conçu pour obtenir la cause initiale de décès, ainsi que les causes antécédentes. La cause initiale de décès est définie comme étant « la maladie ou le traumatisme qui a déclenché l'état de morbidité ayant directement provoqué la mort, ou les circonstances de l'accident ou des actes de violence ayant entraîné une blessure mortelle. »<sup>91</sup> Ces maladies et blessures doivent être codées conformément aux règles de la Classification internationale des maladies (CIM).<sup>92</sup>

La CIM, élaborée par l'OMS, est le fondement pour déterminer les tendances et les statistiques sanitaires à l'échelle mondiale. Elle définit l'univers des maladies, des troubles, des blessures, et des autres problèmes de santé connexes. Ils sont organisés systématiquement pour permettre le partage et la comparaison d'information liée à la santé entre installations, régions et périodes. Le dixième volume – CIM-10 – est l'outil de diagnostic mondial normalisé pour l'épidémiologie, la gestion de la santé, et à des fins cliniques.<sup>93</sup>

L'information sur la cause du décès qui figure sur le certificat médical de la cause de décès doit être traitée comme étant confidentielle et ne doit pas figurer sur le certificat de décès délivré par l'officier d'état civil.<sup>94</sup>

**Directive:** Les lois d'enregistrement de l'état civil de certains pays exigent une forme quelconque de certificat médical de la cause de décès comme condition préalable à l'enregistrement du décès, ou même comme condition pour obtenir l'autorisation d'enterrer un corps. De même, l'utilisation de la version normalisée à l'échelle internationale du certificat médical de la cause de décès aide à garantir l'exactitude et l'uniformité pour déterminer la cause initiale de décès requise pour produire des statistiques de l'état civil fiables. En pratique, ce ne sont pas tous les pays qui utilisent cette norme internationale, mais le certificat médical de la cause de décès contient de l'information clé requise à des fins juridiques et statistiques. Il est à noter que le certificat médical de la cause de décès (émis par un médecin praticien) est un formulaire distinct du certificat de décès officiel (émis par un officier d'état civil, ou un agent dûment nommé et habilité).

Décrivez toute loi, tout règlement ou toute directive qui précise le formulaire à utiliser pour certifier médicalement la cause de décès. Indiquez si le formulaire normalisé international est utilisé, ou la CIM-10, et, si l'information est facile d'accès, indiquez la date à laquelle l'utilisation de ce formulaire a commencé. Si des formulaires ou des codes non normalisés sont utilisés, décrivez l'information qui doit se trouver dans un certificat médical de la cause de décès ou les documents équivalents. Par exemple, les coroners, la police, le personnel d'urgence, ou d'autres peuvent avoir un différent formulaire. Dans tous les cas, prêtez attention à savoir si la cause initiale de décès est indiquée, et si les maladies subséquentes qui ont mené au décès ont également été inscrites. Indiquez s'il est requis ou permis d'effectuer le codage automatiquement au moyen de IRIS ou d'un programme logiciel semblable et si le codage doit être effectué de manière centrale ou au niveau infranational.

91 <http://www.who.int/topics/mortality/fr/>

92 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 52 et 53, paragraphes 12 à 126.

93 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 494.

94 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 33 et 34.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Mort avec présence médicale					
Mort dans la communauté naturelle ou à domicile					

	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Mort violente, accident ou suicide					
Urgence ou catastrophe					
Corps manquant					



### 33. Autopsie verbale et détermination de la cause de décès sans certification médicale

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Un certificat médical approprié de la cause de décès fondé sur des données obtenues lors d'observations directes en clinique ou lors d'une autopsie est le plus fiable, mais une pénurie du personnel médical ou un accès difficile aux établissements de soins de santé dans de nombreux pays rend cette certification difficile. Cela est particulièrement le cas pour les décès qui surviennent à l'extérieur d'établissements de soins de santé. Dans ces cas, il pourrait être approprié d'avoir recours à une autopsie verbale, qui consiste à interroger au moyen d'un formulaire structuré les membres de la famille du défunt ou d'autres aidants qui peuvent fournir suffisamment d'information pour déterminer la cause de décès probable. Les résultats sont soumis à un algorithme informatique (autopsie verbale automatisée) ou à un médecin qui détermine une cause de décès (autopsie verbale attestée par un médecin).<sup>95</sup>

**Directive:** Il est à noter que l'utilisation d'une autopsie verbale dans le cadre des systèmes ESEC nationaux est un développement relativement récent. Par conséquent, les normes et les pratiques exemplaires concernant l'utilisation des autopsies verbales pour déterminer les causes de décès dans le cadre des systèmes ESEC sont encore en cours d'élaboration. Néanmoins, l'information sur la cause de décès au niveau de la population est importante pour la prise de décisions en matière de santé publique, et les données sur la cause de décès produites par les autopsies verbales peuvent contribuer considérablement aux données sur la santé publique. Entre temps, les directives des Nations Unies indiquent qu'il faut avoir recours aux médecins ou aux coroners locaux, ou à des enquêtes menées par l'officier d'état civil, pour déterminer la cause de décès lorsqu'il n'y a pas de médecin traitant qui peut remplir le certificat médical de la cause de décès.<sup>96</sup>

Décrivez comment la cause de décès est déterminée s'il n'y pas de certification médicale disponible. Indiquez si la réglementation permet les autopsies verbales, et le cas échéant, dans quelles circonstances et sous quelles formes – autopsies verbales attestées par un médecin, autopsies verbales automatisées ou autre forme. Si on mentionne explicitement les autopsies verbales, indiquez-le. Indiquez si une cause de décès obtenue par une autopsie verbale attestée par un médecin satisfait à toute exigence selon laquelle la cause de décès doit être certifiée médicalement à des fins juridiques ou statistiques. Pour les autopsies verbales automatisées, indiquez si la cause de décès obtenue satisfait à l'exigence de déterminer une cause de décès au niveau individuel à des fins juridiques ou si elle pourrait être utilisée à des fins de santé publique au niveau de la population.

<sup>95</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 499 à 501.

<sup>96</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 33 et 34, paragraphe 126.

	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Autopsie verbale attestée par un médecin					
Autopsie verbale automatisée					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Autres types d'autopsie verbale					
Autre méthode de détermination de la cause de décès, s'il n'y a ni certificat médical de la cause de décès ni autopsie verbale					

### 34. Transmission de l'information sur la cause de décès aux organismes d'enregistrement des faits de l'état civil et de l'établissement des statistiques

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** L'information sur la cause de décès, qu'elle ait été déterminée par le certificat médical de la cause de décès ou par une autopsie verbale, doit être transmise aux organismes d'enregistrement de l'état civil et statistiques aux fins juridiques et statistiques, le cas échéant. La déclaration à l'officier d'état civil de la cause de décès doit être effectuée directement par l'établissement de soins de santé en délivrant ou en transmettant une copie du certificat médical de la cause de décès émis par le médecin traitant ou d'autres certificateurs médicaux. Le lien direct entre le certificateur et l'officier d'état civil permet la transmission efficace des données du certificat médical de la cause de décès à l'officier d'état civil sans imposer un fardeau supplémentaire à un intermédiaire, souvent une famille en deuil, de porter le certificat médical de la cause de décès au bureau d'enregistrement.<sup>97,98</sup>

**Directive:** Le lien direct est également important entre d'autres certificateurs de la cause de décès et les organismes d'enregistrement de l'état civil et les organismes statistiques, même s'il n'existe pas encore de norme internationale. Par exemple, les lignes directrices de l'ONU ne contiennent pas d'exigence explicite selon laquelle les coroners doivent signaler la cause de décès directement à l'officier d'état civil, mais cette pratique est obligatoire en vertu de la loi type des États-Unis. À l'heure actuelle, il n'y a pas non plus de consensus international concernant la déclaration directe de l'information sur la cause de décès obtenue par une autopsie verbale à l'officier d'état civil ou aux organismes statistiques.

Pour chacune des circonstances ci-dessous, indiquez si l'information sur la cause de décès est transmise à l'officier d'état civil ou aux organismes statistiques et, le cas échéant, comment cette information est transmise. Accordez une attention particulière à déterminer s'il y a des intermédiaires qui pourraient nuire à la qualité de l'information, ou diminuer la quantité d'information, qui se rend aux organismes gouvernementaux.

97 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphes 498 à 501.

98 La transmission directe de l'information sur la cause de décès du certificateur au gouvernement peut également améliorer la qualité des données. Plus il y a de personnes qui peuvent avoir accès à de l'information potentiellement délicate et la connaître, plus il est possible que les certificateurs fournissent des données incomplètes ou inexactes sur la cause de décès afin d'éviter la stigmatisation de la famille. Par exemple, un médecin pourrait ne pas indiquer qu'une personne est morte par suicide ou de causes liées au VIH sur un certificat médical de la cause de décès qui est remis à la famille.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Certificat médical de la cause de décès					
Résultats de l'autopsie verbale					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Résultat du rapport du médecin légiste ou du coroner, ou de l'autopsie					
Autres déterminations de la cause de décès					

### 35. Accès à l'information sur la cause de décès

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** L'information sur la cause de décès contient de l'information médicale délicate et souvent confidentielle. Cette information est essentielle aux fins juridiques et statistiques, mais elle doit être bien protégée. L'information sur la cause de décès peut également être importante pour les membres de la famille immédiate du défunt aux fins d'assurance, entre autres. Les directives de l'ONU prévoient que les membres de la famille immédiate doivent avoir le droit de demander que l'information sur la cause de décès soit incluse sur un certificat de naissance; cependant, l'existence d'un tel droit pourrait donner lieu à des rapports biaisés par les médecins. Par conséquent, les pratiques sont variées d'un pays à un autre – certains n'incluent pas l'information sur la cause de décès sur les certificats de décès émis par le bureau d'enregistrement de l'état civil, mais d'autres le font.<sup>99</sup>

Le certificat de décès émis par le bureau d'enregistrement de l'état civil est le document juridique officiel qui fournit une preuve du décès. De même, lorsqu'un grand nombre de personnes peut demander et recevoir le certificat de décès, la cause de décès ne doit pas être indiquée pour protéger la vie privée du défunt et de sa famille.<sup>100</sup>

**Directive:** Pour chacun des éléments suivants, indiquez qui peut accéder à l'information sur la cause de décès, ou qui peut demander d'y avoir accès. Indiquez toute autre mesure de sécurité qui garantit la confidentialité et la sécurité de l'information. Pour le certificat de décès, indiquez si l'information sur la cause de décès figure toujours sur les copies certifiées conformes.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Certificat de décès					

<sup>99</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 45 et 46, paragraphe 165.

<sup>100</sup> Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Pages 33 et 34, paragraphe 126.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Certificat médical de la cause de décès					
Résultats de l'autopsie verbale					
Résultat du rapport du médecin légiste ou du coroner, ou de l'autopsie					
Autres déterminations de la cause de décès					

## 36. Permis d'inhumer et sépulture

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les lois pertinentes doivent exiger un permis d'inhumer pour transporter le corps ou en disposer. Cette exigence se trouve souvent dans les lois ou les règlements municipaux, mais pourrait également se trouver dans la loi d'enregistrement de l'état civil. Les lignes directrices de l'ONU recommandent que le cadre juridique d'un pays exige que tous les décès soient enregistrés comme condition à la délivrance d'un permis d'inhumer.<sup>101</sup> Le besoin d'un permis d'inhumer pour transporter un corps, ou s'en dépouiller, est un incitatif important pour s'assurer que le décès (et la cause de décès) est déclaré, enregistré ou certifié médicalement.<sup>102</sup>

**Directive:** L'exigence d'enregistrement pour des permis d'inhumer peut être difficile à respecter, particulièrement dans les endroits où les bureaux d'enregistrement sont difficiles d'accès, ou bien où les coutumes locales ou religieuses exigent un enterrement peu de temps après le décès. À certains endroits, le permis d'inhumer n'est pas un document juridique officiel, mais prend plutôt la forme d'une autorisation obtenue auprès d'un représentant local.

Lorsque l'enregistrement du décès est une condition préalable à l'émission d'un permis d'inhumer, les autorités émettrices peuvent être tenues de partager les registres des enterrements avec l'officier d'état civil pour aider à la surveillance. Lorsque des permis d'inhumer sont émis sans qu'il soit nécessaire de déclarer ou d'enregistrer l'événement, il pourrait être indiqué d'exiger que l'autorité émettrice avise l'officier d'état civil de tous les décès. Dans un système où la notification ou l'enregistrement d'un décès n'est pas requis pour obtenir un permis d'inhumer, les installations funéraires et les cimetières privés pourraient être un point d'entrée de rechange pour garantir que les décès sont déclarés ou enregistrés. En exigeant que les installations funéraires et les cimetières privés s'assurent qu'un permis d'inhumer existe pour toutes les crémations ou tous les enterrements qu'ils gèrent, cet incitatif est renforcé. Il n'existe pas à l'heure actuelle un consensus quant à la pratique exemplaire par rapport à ce qui précède.

Décrivez le processus pour émettre un permis d'inhumer, y compris les exigences, les détails concernant les autorités émettrices des permis d'inhumer, et les échéances, le cas échéant. Indiquez s'il y a des dispositions concernant l'interaction entre l'autorité émettrice et l'officier d'état civil, ainsi qu'un cadre pour tenir à jour et partager les registres de permis. Décrivez les exigences légales pour le transport, l'inhumation, la crémation, les funéraires, etc., y compris les mesures requises pour obtenir un permis d'inhumer, ainsi qu'ou et comment les détails du transport ou de la sépulture sont consignés. Décrivez les exigences juridiques (y compris le certificat médical de décès, le certificat de décès, ou le rapport du coroner) pour délivrer un permis d'inhumer. Indiquez si ces fournisseurs de services sont tenus d'aviser l'officier d'état civil des décès.

101 Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 362.

102 Nations Unies, Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : Élaboration d'un cadre juridique, New York, 2000. Paragraphe 206.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Pouvoir qui accorde les permis d'inhumer					
Cimetières et autres installations d'inhumation					

	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Crémation					
Transport d'un corps mort					
Autres exigences pour la manipulation des corps					



### 37. Formation et autres ressources pour améliorer les données sur la cause de décès

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les professionnels de la santé pratiquants doivent recevoir de la formation et de la formation d'appoint concernant la certification des causes de décès. Afin d'améliorer la qualité de l'information dans les certificats médicaux de décès et les données sur la mortalité, les médecins doivent recevoir de la formation sur la façon de bien remplir le formulaire normalisé international du certificat médical de la cause de décès. La certification médicale de la cause de décès doit être incluse dans le programme obligatoire de tous les étudiants médicaux, dans toute la formation médicale postuniversitaire et dans la formation continue professionnelle.<sup>103</sup> La fonction de codage de la CIM est essentielle à la production de données sur la mortalité de grande qualité et exige de la formation spécialisée. Il est donc recommandé qu'un effectif consacré au codage de la CIM soit créé et financé.<sup>104</sup>

**Directive:** Décrivez les lois, les règlements ou les directives, le cas échéant, liés à la formation des médecins et d'autres professionnels de la santé (p. ex. conseillers médicaux et infirmières) par rapport à la certification de la cause de décès. Indiquez si la formation quant à la certification de la cause de décès est facultative mais compte envers l'exigence de formation médicale continue, et si la formation est requise pour l'autorisation d'exercer, ou le renouvellement de cette autorisation. Il est probable que toute exigence se rapportant à cette formation soit contenue dans les règles ou les règlements de l'association médicale du pays, ou tout autre organisme qui s'occupe de l'accréditation des médecins et des autorisations d'exercer.

Décrivez toute loi, tout règlement ou toute directive se rapportant à la formation sur la certification de la cause de décès à l'intention des étudiants en médecine, des médecins et d'autres professionnels de la santé. Les exigences liées à la formation en certification médicale de la cause de décès pour les étudiants en médecine, le cas échéant, se trouveront probablement dans les règles et règlements liés au programme des collèges et des facultés de médecine. Décrivez toute loi ou directive concernant la création d'une classification d'emploi pour les codeurs de la CIM. Incluez les détails sur le titre de poste, le ministère ou l'entité qui supervise l'effectif, s'il s'agit d'un poste à temps plein, ainsi que tous les autres détails pertinents.

<sup>103</sup> Organisation mondiale de la Santé, Strengthening Civil Registration and Vital Statistics for Birth, Deaths, and Causes of Death, Resource Kit, 2012, module 4.

<sup>104</sup> Organisation mondiale de la Santé, Strengthening Civil Registration and Vital Statistics for Birth, Deaths, and Causes of Death, Resource Kit, 2012, modules 4 et 5.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Formation des médecins sur la certification de la cause de décès					
Formation dans le programme de médecine sur la certification de la cause de décès					



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Effectif attribué au codage de la CIM					
Autres ressources ou formation offertes					

### 38. Application de la réglementation, suivi et évaluation

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** L'amélioration de l'exhaustivité des données sur la mortalité est seulement possible si les obligations légales quant à la détermination et à la certification de la cause de décès sont surveillées et appliquées.<sup>105</sup>

**Directive:** Décrivez tout système consigné d'amendes, d'incitatifs et de surveillance s'appliquant à ceux qui sont tenus de déterminer et de certifier la cause de décès, et de s'assurer que la cause de décès a été déterminée. Incluez une description du système de surveillance et le montant des amendes ou des sanctions, ainsi que les parties assujetties aux amendes ou aux sanctions.

Examinez les règles et les procédures concernant les fautes professionnelles médicales ou les accidents médicaux pour de la surveillance et des sanctions supplémentaires pour les médecins praticiens ayant joué un rôle dans le décès du patient.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Amendes ou autres pénalités					

<sup>105</sup> Organisation mondiale de la Santé, Strengthening Civil Registration and Vital Statistics for Birth, Deaths, and Causes of Death, Resource Kit, 2012, pages 55 à 57.



	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Incitatifs					
Suivi et évaluation					

# 08

---

## Chapitre

### Production de statistiques de l'état civil

**Pourquoi est-ce important?** Les statistiques de l'état civil informent les gouvernements et leurs partenaires externes sur les profils et les tendances en matière de maladies, de mortalité, de fertilité et de migration au sein de la population d'un pays donné. La collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques de l'état civil sont essentielles pour des politiques publiques et la prise de décisions éclairées afin d'améliorer les résultats socioéconomiques et en santé.

### 39. Organisme chargé des statistiques de l'état civil

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Établir clairement les pouvoirs et les responsabilités pour la production et la diffusion de statistiques de l'état civil devrait améliorer l'information accessible aux décideurs. Pour les statistiques de l'état civil, il doit y avoir, à tout le moins, une organisation ou un organisme national qui s'occupe de compiler les données nationales et d'établir des normes et des lignes directrices nationales uniformes.<sup>106</sup>

**Directive:** Décrivez si le cadre juridique attribue les pouvoirs et les responsabilités pour la production et la diffusion des statistiques de l'état civil. Le cas échéant, indiquez les entités qui doivent produire et publier les statistiques de l'état civil, à quelle fréquence, et où.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Compiler les données statistiques de l'état civil à l'échelle nationale					

<sup>106</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 42.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Établir des normes ou des lignes directrices nationales pour les statistiques de l'état civil					
Diffuser les statistiques de l'état civil					

## 40. Échange d'information

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Accroître l'utilisation des données liées aux statistiques de l'état civil a le potentiel d'améliorer l'information disponible pour la prise de décisions et accroître la demande pour de meilleures statistiques de l'état civil. Il est important que les organismes publics aient accès à l'information sur les faits d'état civil pour valider les données d'identité (p. ex. assurance que les certificats de naissance et de décès sont exacts) et pour la production de statistiques de l'état civil.<sup>107</sup> Il peut également y avoir des raisons légitimes pour échanger des données avec d'autres pays. Ces utilisations légitimes des données statistiques de l'état civil sont encouragées, mais les Nations Unies recommandent l'adoption de critères de confidentialité qui n'empêchent pas la communication de données d'enregistrement personnelles aux chercheurs responsables qui recueillent l'information à des fins scientifiques, entre autres.<sup>108</sup>

**Directive:** Décrivez toutes les lois se rapportant au partage de données, de bases de données et d'information concernant les naissances, les décès et les causes de décès entre les organismes gouvernementaux nationaux et infranationaux, les gouvernements étrangers, la société civile, et les organisations internationales, comme l'Organisation mondiale de la Santé. Soyez précis quant au type d'information qui doit, ou ne doit pas, être partagé et rendu public, et dans quelles circonstances le partage d'information est permis (par exemple, si les données doivent être dépersonnalisées avant le partage). Décrivez le cadre juridique pour permettre l'utilisation légitime de données par des universitaires et d'autres membres du public pour le bien du pays, tout en protégeant la confidentialité des données personnelles de nature délicate.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Organismes gouvernementaux nationaux					

<sup>107</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 418.

<sup>108</sup> Organisation mondiale de la Santé, Strengthening Civil Registration and Vital Statistics for Birth, Deaths, and Causes of Death, Resource Kit, 2012, p. 59.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Organismes gouvernementaux infranationaux					
Organismes internationaux ou gouvernements étrangers					
Chercheurs universitaires					
Public					

## 41. Publication régulière de données récentes

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Il est important que les statistiques de l'état civil soient à jour lorsqu'elles sont publiées, afin de garantir que de l'information récente soit disponible aux fins de prise de décisions. Des tableaux annuels détaillés de chaque type d'état civil, ayant fait l'objet d'une classification croisée selon ses caractéristiques démographiques et socioéconomiques, doivent être publiés au moins chaque année.<sup>109</sup> Un dénombrement sommaire total mensuel ou trimestriel des faits d'état civil doit être publié selon un calendrier suffisamment régulier pour fournir de l'information aux fins de prise de décisions.<sup>110</sup> Même si l'enregistrement n'est pas terminé, les tableaux doivent être préparés, et on doit fournir aux utilisateurs l'information disponible selon le niveau d'exhaustivité de l'enregistrement.<sup>111</sup> L'actualité de l'information est importante, mais elle ne doit pas avoir préséance sur l'exhaustivité et l'exactitude.<sup>112</sup>

**Directive:** Décrivez tout mandat selon lequel les données sur les naissances, les décès et les causes de décès doivent être publiées conformément à un échéancier, y compris la fréquence précisée ou la spécification d'un délai maximal prévu pour la publication des données.

	Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.	Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.	Citations tirées d'autres règlements et règles.	Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.	Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.
Rapports complets publiés annuellement					

<sup>109</sup> Nations Unies, Manuel de statistiques de l'état civil. Volume I : Aspects juridiques, organisationnels et techniques, New York, 1993. Pages 57 et 58, paragraphe 333.

<sup>110</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 38.

<sup>111</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 240.

<sup>112</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Paragraphe 576.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Total des dénombrements sommaires mensuels ou trimestriels publiés					
Données à jour dans les rapports					

## 42. Liste minimale de tableaux

Pratique exemplaire réalisée?  Oui  Non

**Pratique exemplaire:** Les pays doivent publier, au moins chaque année, une série de tableaux calculés à partir des données d'état civil dans un format recommandé par les Nations Unies.<sup>113</sup> Les tableaux minimums demandent une désagrégation nuancée.

**Directive:** Décrivez toute loi qui définit le format pour déclarer des données statistiques de l'état civil, y compris toute exigence de publier les tableaux dans un format recommandé par les Nations Unies. Le tableau à la page suivante peut aider à déterminer si on produit les tableaux minimums.

	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Données sur les naissances vivantes					
Données sur les décès					

<sup>113</sup> Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Pages 157 à 159.



	<b>Citations tirées de dispositions particulières de la législation adaptée.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez la législation et indiquez si elle est conforme à la pratique exemplaire.</b>	<b>Citations tirées d'autres règlements et règles.</b>	<b>Selon la directive ci-dessus, décrivez les règlements et les règles et indiquez s'ils sont conformes à la pratique exemplaire.</b>	<b>Relevez les lacunes ou les occasions en matière de réforme juridique ou réglementaire.</b>
Données sur les décès d'enfants de moins d'un an					
Données sur les morts foetales					
Tableaux récapitulatifs					



## Annexe A – Norme recommandée pour l'étiquetage des lois sauvegardées dans un dossier partagé

### **Les lois doivent être sauvegardées selon le format suivant:**

Pays\_AAAAMMJJ\_Titre abrégé de la loi\_ÉBAUCHE\_Langue\_Traduction.typedefichier

### **Ci-après se trouve une clé qui explique chaque composante de ce format :**

#### **1. Pays**

- a. Utilisez le titre court du nom du pays. Normalement, il devrait s'agir du même titre que le pays d'appartenance.
  - i. P. ex. : Chine (et non République populaire de Chine) ou Afrique du Sud (et non République sud-africaine).
- b. Les lois infranationales doivent être sauvegardées dans un dossier distinct, sous chaque pays. Pour les lois infranationales, ajoutez la région après le nom du pays.
  - i. P. ex. : Russie\_Tchouvachie

#### **2. Date**

- a. Utilisez le format « AAAAMMJJ ».
- b. Pour les lois, utilisez la date d'adoption. Habituellement, il s'agit de la journée où la loi a été officiellement publiée. Il n'est pas nécessaire de déterminer la date d'entrée en vigueur. Pour certaines lois, les chercheurs peuvent seulement connaître l'année ou le mois – il faut inclure le plus d'information possible. Si on n'arrive pas facilement à déterminer une date d'adoption ou de publication, il faut laisser cette section vide.
- c. En cas de litiges, utilisez la date à laquelle la décision a été publiée.

#### **3. Titre abrégé de la loi (ou du litige)**

- a. Utilisez un titre court, mais compréhensible, pour le projet de loi ou le litige. De manière générale, il vaut mieux inclure plus d'information que moins. Les chercheurs doivent inclure le type de réglementation (p. ex. loi, constitution, réglementation, gazette, etc.). Si la législation est numérotée, incluez également le numéro.
  - i. Par exemple : « Loi 4256 sur la santé publique », ou « Décret MoHealth 1234 sur l'hospitalisation », ou « John Doe c. Jane Doe »

#### **4. Version provisoire ou définitive**

- a. Seules les lois définitives doivent être saisies. S'il y a des lois pertinentes qui ne sont pas encore définitives, étiquetez-les avec la mention : ÉBAUCHE. Autrement, laissez cette section vide.

#### **5. Langue et traduction**

- a. Désignez la langue au moyen d'un code de langue à deux lettres de la norme ISO 639-1. La liste des codes se trouve à l'adresse suivante : [http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code\\_list.php](http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code_list.php)
  - i. P. ex : EN (anglais); ZH (chinois); ES (espagnol)
- b. Si le document a été traduit de la langue d'origine vers l'anglais, les chercheurs doivent indiquer s'il s'agit d'une traduction officielle ou non.
  - i. P. ex. : EN (Anglais\_non officiel)

#### **6. Type de fichier**

- a. Désignez le suffixe du fichier.
  - i. P. ex. : Fichier Microsoft Word (.doc ou .docx) ou Adobe Acrobat (.pdf)

### **Autres exemples :**

- ▶ Canada\_Alberta\_20000719\_Birth and Death Registration\_EN.pdf
- ▶ Turkey\_20080516\_Circular 2008/6\_EN\_unofficial.doc
- ▶ Russia\_200106\_CRVS Act\_RU.pdf
- ▶ Bangladesh\_2010\_Instructions to Hospital Staff\_DRAFT\_BN.doc



## Annexe B – Résumé de l'examen juridique et réglementaire du système ESEC

Pays :	Analyse effectuée par:	Date de clôture de l'examen :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

<input type="radio"/> <b>Pratique exemplaire pas encore réalisée</b>	<input checked="" type="radio"/> <b>Pratique exemplaire réalisée</b>	<input type="radio"/> <b>Sans objet</b>
--	--	---

### Environnement propice

1. Statistiques de l'état civil tirées du système d'enregistrement des faits de l'état civil	
2. Faits d'état civil saisis et définis	
3. Rôles et responsabilités des parties prenantes gouvernementales	
4. Pouvoir d'établissement des règles	
5. Coordination	
6. Ressources	

### Structure organisationnelle pour l'enregistrement des faits d'état civil

7. Rôles et responsabilités de l'officier d'état civil national	
8. Rôles et responsabilités des officiers d'état civil dans un système décentralisé	
9. Rôles et responsabilités de l'officier d'état civil local aux bureaux d'enregistrement primaires	
10. Emplacements des bureaux d'enregistrement primaires	
11. Contrôle national ou loi type ou uniforme	
12. Aptitude des officiers d'état civil	
13. Processus pour communiquer de l'information entre les bureaux d'enregistrement de l'état civil locaux et national	

### Technologie et sécurité

14.14. Technologie	
15.15. Sécurité des renseignements numériques sensibles	

### Principaux enjeux liés à l'enregistrement

16. Application universelle	
17. Définition d'un fait d'état civil et d'autres termes clés	
18. Information minimale requise pour l'enregistrement	



19. Déclarants	
20. Lieu de l'enregistrement	
21. Délais impartis pour l'enregistrement	
22. Coût de l'enregistrement	
23. Justificatifs demandés pour l'enregistrement	
24. Dispositions concernant l'enregistrement tardif ou en retard	
25. Copies certifiées conformes des actes d'état civil	
26. Accès lié à l'enregistrement	
27. Autres mesures incitatives et dissuasives pour l'enregistrement	
28. Actes de l'état civil incomplets, modifications et corrections	
29. Suivi et évaluation des processus institutionnels	
<b>Grands enjeux pour certifier la cause de décès</b>	
30. Certification obligatoire de la cause de décès	
31. Certificateurs de la cause de décès	
32. Détermination de la cause de décès ou de certification	
33. Autopsie verbale et détermination de la cause de décès sans certification médicale	
34. Transmission de l'information sur la cause de décès aux organismes d'enregistrement des faits de l'état civil et de l'établissement des statistiques	
35. Accès à l'information sur la cause de décès	
36. Permis d'inhumer et sépulture	
37. Formation et autres ressources pour améliorer les données sur la cause de décès	
38. Application de la réglementation, suivi et évaluation	
<b>Production de statistiques de l'état civil</b>	
39. Organisme chargé des statistiques de l'état civil	
40. Échange d'information	
41. Publication régulière de données récentes	
42. Liste minimale de tableaux	

# SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL (ESEC) **EXAMEN JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE** OUTILS ET MÉTHODOLOGIE



[WWW.CRVSLAWS.ORG](http://WWW.CRVSLAWS.ORG)